



Alliance
Coopérative
Internationale



Assemblée générale

Documents de séance officiels

13 novembre 2015
Antalya, Turquie



Lieu

HALL B

Conference Center
Maritim Pine Beach

Ileribasi Mevkii 5
Parsel
07525 Belek

Table of contents

Lieu	2
Ordre du jour	5
Désignation du Bureau	6
Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale du 6 octobre 2014 – Québec, Canada	6
Rapport annuel	8
Ratification des Vice-présidents et ratification des changements aux Articles des Régions de l'Alliance	9
Ratification des élections des organisations sectorielles	14
Présentation des candidats au poste de Président	14
Comptes 2014 audités et décharge de l'Auditeur	16
Actions du Conseil	40
Approbation des amendements à la formule des cotisations	40
Cotisations 2016 – Exemple de la nouvelle formule – sous réserve d'un nouveau calcul pour 2017 sur base des données réelles	49
Propositions d'amendements aux Règlement d'ordre intérieur et aux Statuts	75
Notes d'orientation concernant la Déclaration sur l'identité coopérative	78
Propositions pour la Journée internationale des coopératives 2016	80
Informations générales	82
Motions et résolutions	83
Ordre des débats	83
Procédures de vote	83
Procurations	84
Liste relative aux votes et à l'éligibilité des membres	85

Ordre du jour

De 9 h 00 à 10 h 30	
Ouverture et désignation du Bureau	Dame Pauline Green, Présidente
Adoption de l'ordre du jour	Dame Pauline Green, Présidente
Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 octobre 2014	Dame Pauline Green, Présidente
Rapport du Président	Dame Pauline Green, Présidente
Rapport du Directeur général	Charles Gould, Directeur général
Ratification des Vice-présidents et des Règles générales	Dame Pauline Green, Présidente
Ratification des élections des organisations sectorielles	Dame Pauline Green, Présidente
Présentation des candidats au poste de Président	Coordination : Dame Pauline Green, Présidente
Élection du Président	

De 11 h 00 à 12 h 30	
Approbation des comptes 2014	Kathy Bardswick, Présidente du comité audit et risque
Ratification des actions du Conseil	Dame Pauline Green, Présidente
Présentation et approbation des amendements apportés à la formule de cotisation	Kathy Bardswick, Présidente du Comité audit et risque
Présentation et approbation des autres amendements proposés aux Articles et Statuts	Dame Pauline Green, Présidente

De 14 h 00 à 17 h 00	
Présentation des Notes d'orientation de la Déclaration sur l'Identité coopérative	Jean-Louis Bancel, Président du Comité des principes
Propositions pour la Journée internationale des coopératives 2016	Ed Mayo, Président du Comité de la communication Rodrigo Gouveia, Directeur des politiques
Invitation à l'Assemblée générale de 2017 en Malaisie	Dato' Hj. Abdul Fattah Hj. Abdullah, Président de Angkasa
Résultat des élections	Dame Pauline Green, Présidente

Désignation du Bureau

Règlement d'ordre intérieur – Règlement relatif aux procédures de l'Assemblée générale

DÉCISION	
COMPOSITION DU BUREAU	
PRÉSIDENTE	Dame Pauline Green
SECRÉTAIRE	
OBSERVATEUR	
OBSERVATEUR	

Article 29 - § 4

“Le Président nomme un Secrétaire, qui n'est pas nécessairement un Membre. L'Assemblée générale désigne deux observateurs. Le Président ou son remplaçant, le Secrétaire et les observateurs constituent ensemble le bureau. Si le nombre de Membres présents est limité, la composition d'un bureau n'est pas nécessaire.”

Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale du 6 octobre 2014 – Québec, Canada

Compte rendu provisoire

Bureau:

DAME PAULINE GREEN – PRÉSIDENTE

SOIZICK MENAIS – SECRÉTAIRE

DIRK LEHNHOFF – MEMBRE NOMMÉ

PETAR STEFANOV – MEMBRE NOMMÉ

Dame Pauline Green fait remarquer qu'il s'agit de la première “assemblée annuelle” des membres, requise par le droit belge. L'objectif principal de cette assemblée est d'approuver les comptes annuels de l'exercice financier précédent et de voter la révocation des membres du Conseil et du commissaire aux comptes. Nous profiterons également de cette occasion pour traiter toute autre affaire nécessaire, mais nous devrions normalement réserver certains points et rapports pour l'assemblée générale biennale qui se tiendra à Antalya en Turquie, les 10–13 novembre 2015. Normalement, la plupart des voix exprimées lors des assemblées ordinaires devraient l'être par procuration, car tous les membres ne se déplaceront pas systématiquement pour assister à de courtes réunions. Si possible, nous organiserons les assemblées en même temps que les autres réunions de l'Alliance afin d'avoir une participation maximale des membres. Cette année, de nombreux membres sont au Québec pour le 2e Sommet international, et nous profitons de cette occasion pour convoquer l'assemblée générale de cette année. En vertu de nos Statuts, l'assemblée doit se tenir entre le 1er septembre et le 30 novembre.

Tous les membres ont reçu des informations et des documents trente jours avant cette assemblée. La documentation est disponible en anglais, français et espagnol.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 4 novembre 2013 au Cap, Afrique du Sud, est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS VERIFIES DE 2013 POUR L'ENTITE SUISSE DISSOUTE ET REVOCATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES. APPROBATION DE LA CLOTURE DE LA DISSOLUTION DE L'ENTITE SUISSE LE 31 DECEMBRE 2013 ET RATIFICATION DES ACTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Dame Pauline Green rappelle aux membres que lors de l'assemblée générale extraordinaire d'octobre 2012 à Manchester, l'Assemblée a décidé de "dissoudre et liquider l'ACI, l'association constituée en tant qu'organisation corporative régie par le Code civil suisse, articles 60-79, et de nommer le Directeur général mandataire liquidateur aux fins du (i) règlement du passif courant, (ii) transfert ou de la résiliation des contrats existants et (iii) transfert de l'actif net à l'entité belge"... et a chargé "le Directeur général de prendre toutes les dispositions nécessaires (i) à la constitution de l'entité belge et (ii) au transfert au profit des membres de l'entité belge." Ces mesures ont été prises, et la constitution de l'entité belge a pris effet le 23 mai 2013.

Kathy Bardswick, Présidente du Comité d'audit et des risques, explique que les comptes ne reflètent pas l'ensemble des activités de l'association sur l'année 2013, puisqu'ils couvrent uniquement les comptes suisses. En raison du déménagement du siège à Bruxelles en 2013, certaines activités ont eu lieu ici. Le premier audit belge couvrira la période août 2013-décembre 2014 et sera présenté lors de notre assemblée générale 2015.

L'audit suisse fait apparaître un résultat net de 353.419 CHF, ce qui équivalait, fin 2013, à 294 516 EUR. En prenant en compte le résultat de l'entité belge, Cooperatives Europe, et celui de DotCoop Alliance, le résultat net total pour 2013 s'élevait à 76.787 EUR.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR UNE DUREE DE TROIS ANS JUSQU'A CE QUE L'ASSEMBLEE GENERALE DE 2017 APPROUVE LES COMPTES ANNUELS DE 2016

Kathy Bardswick rappelle aux membres les inquiétudes exprimées lors de la précédente assemblée générale concernant la sélection du commissaire aux comptes. Lors de notre assemblée générale de novembre dernier au Cap, en Afrique du Sud, le Conseil avait proposé la nomination de KPMG comme commissaire aux comptes de la nouvelle entité belge. Certains membres avaient exprimé des doutes quant à l'opportunité de ce choix. Tout en reconnaissant les problèmes soulevés, l'assemblée générale a décidé de choisir KPMG, en sachant que le nouveau Conseil élu au Cap évaluerait cette décision et soumettrait sa proposition lors de la prochaine assemblée générale. Le Comité d'audit a passé en revue cinq autres cabinets d'audit après l'assemblée du Cap. Il a recommandé au Conseil, et le Conseil recommande aujourd'hui aux membres, la nomination de RSM Belgium comme commissaire aux comptes.

Au nom du Conseil, elle recommande de choisir RSM, un cabinet d'audit de taille intermédiaire. Dame Pauline Green demande aux membres de voter.

Cette motion a été adoptée par 409 voix pour, 32 contre et 4 abstentions.

ÉLECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUITE A LA DEMISSION DE LEN WARDLE (ROYAUME-UNI)

Dame Pauline Green annonce qu'il y a 539 voix admissibles. 205 d'entre elles sont exprimées par procuration. Elle demande aux membres de voter pour un candidat au siège vacant au Conseil.

Le Président du Comité des élections annonce les résultats du vote (482 votes valables sur les 539 admissibles):

M. Aditya Yadav (Inde):	136 voix
M. Joseph Adeleke Ojeyemi (Nigeria):	72 voix
Prof. Valentín Medrano (République dominicaine):	66 voix
M. Ismail Kamarudin (Malaisie):	65 voix
M. Janusz Paszkowski (Pologne):	65 voix
M. Vivian Stanley Woodell (Royaume-Uni):	48 voix
M. Hervé Guider (Europe):	18 voix
M. Zakaria Motevalli (Iran):	12 voix

MOTION	
APPROBATION DU COMPTE RENDU	
POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	
AMENDEMENTS PROPOSÉS	

M. Aditya Yadav, nommé par Indian Farmers Fertiliser Co-operative Ltd. (IFFCO), a été élu membre du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rapport annuel

MOTION	
APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL	
POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

Disponible sur le site de l'Alliance: <http://ica.coop/en/annual-report>

Ratification des Vice-présidents et ratification des changements aux Articles des Régions de l'Alliance

Coopératives des Amériques :
Réélection de M. Ramón Imperial
à l'Assemblée générale du 6
novembre 2014 - Carthagène,
Colombie.

MOTION	
RATIFICATION DE LA REELECTION DE M. RAMON IMPERIAL, VICE-PRESIDENT DES AMERIQUES	
POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

Modifications aux Statuts de COOPERATIVES EUROPE, approuvées par l'Assemblée régionale des 3 et 4 avril 2014 – Varsovie, Pologne.

Principales modifications :

- Un seul Président remplacerait deux Co-présidents
- L'élection de quatre Vice-présidents maximum parmi les membres du Conseil
- Abandon du Comité exécutif
- Clarification de la relation entre le CCUE et le Conseil

Les changements des Statuts sont les suivants :

Article 12 (Compétences juridiques)	
PRÉCÉDENT	NOUVEAU
<p><i>En particulier, l'Assemblée générale a la responsabilité de: [...]</i></p> <p><i>3. l'élection des co-présidents, dont un est le Vice-président de l'ACI pour la région Europe, et l'autre le Président du Comité de coordination de l'UE;</i></p>	<p><i>En particulier, l'Assemblée générale a la responsabilité de: [...]</i></p> <p><i>3. l'élection du Président qui agira également en tant que Vice-président de l'ACI pour la région Europe et en tant que Président pour le Comité de coordination de l'UE;</i></p>
Article 15 (Registre des décisions)	
PRÉCÉDENT	NOUVEAU
<p><i>Les décisions signées par les co-présidents et le Directeur doivent être présentées dans un rapport et classées dans le registre de l'Assemblée générale.</i></p>	<p><i>Les décisions signées par le Président et le Directeur doivent être présentées dans un rapport et classées dans le registre de l'Assemblée générale.</i></p>
Article 16 (Composition)	
PRÉCÉDENT	NOUVEAU
<p><i>L'association est dirigée par un Conseil composé:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>des co-présidents</i> • <i>d'au moins 7 membres et au maximum de 13 membres élus par l'Assemblée générale parmi les membres à part entière de l'association</i> • <i>Si le Président d'une organisation sectorielle européenne n'est pas élu, cette organisation sectorielle européenne peut avoir un représentant au Conseil. Cette nomination doit être ratifiée par l'Assemblée générale.</i> 	<p><i>L'association est dirigée par un Conseil composé:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>du Président</i> • <i>inchangé</i> • <i>Outre les 13 membres au maximum élus au Conseil, une organisation sectorielle européenne a le droit de désigner un membre élu de son propre Conseil en tant que représentant de son secteur. Ces désignations doivent être ratifiées par l'Assemblée générale.</i>
Article 17 (Convocation - Quorum - Vote)	
PRÉCÉDENT	NOUVEAU
<p><i>Le Conseil est convoqué par les deux co-présidents.</i></p>	<p><i>Le Président convoque le Conseil. À la demande d'un tiers des membres du Conseil au minimum, le Président convoque le Conseil dans un délai de deux semaines.</i></p>

Article 19 (Pouvoirs)

PRÉCÉDENT	NOUVEAU
<p><i>Le Conseil est compétent pour l'administration et la gestion de l'association. Toute compétence qui n'est pas expressément réservée par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée générale sera déléguée au Conseil.</i></p> <p><i>Le Conseil exerce en particulier les pouvoirs suivants :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. élaborer un programme stratégique global multi-annuel qui puisse être soumis à l'Assemblée générale pour approbation ; 2. mettre en œuvre et suivre la stratégie globale pour la Région Europe ; 3. faire des recommandations sur l'ensemble des demandes d'adhésion et les questions associées au Conseil de l'ACI et soumettre ces recommandations à l'Assemblée générale pour ratification ; 4. proposer et suivre le budget des Coopératives Europe ; 5. prendre des décisions sur les investissements, les emprunts, les hypothèques, et les achats et ventes de biens immobiliers ; 6. présenter les comptes annuels à l'Assemblée générale ; 7. recevoir les rapports du comité Audit et contrôle avant leur soumission à l'Assemblée générale ; 8. nommer et révoquer en consultation avec le Directeur général de l'ACI, un Administrateur qui fera office de Directeur régional de l'ACI et prendre des décisions relatives aux compétences et au salaire, et informer l'Assemblée générale ; 9. nommer et révoquer un directeur adjoint sur la proposition du directeur et informer l'Assemblée générale ; 10. Établir des groupes de travail le cas échéant, définir leur mandat et en déterminer les membres. 	<p><i>Le Conseil est compétent pour l'administration et la gestion de l'association. Toute compétence qui n'est pas expressément réservée par la loi à l'Assemblée générale ou par les Statuts à la Présidence sera déléguée au Conseil. Le Conseil exerce en particulier les pouvoirs suivants :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. élire quatre Vice-présidents au maximum parmi ses membres, parmi lesquels au moins un Vice-président doit être une femme ; 2. adopter un programme stratégique global annuel et multi-annuel proposé par la Présidence et devant être approuvé par l'Assemblée générale ; 3. mettre en œuvre et suivre la stratégie globale pour la Région Europe ; 4. faire des recommandations concernant toutes les demandes d'adhésion et les questions associées au Conseil de l'ACI et soumettre ces recommandations à l'Assemblée générale pour ratification ; 5. adopter et suivre le budget annuel et pluriannuel proposé par la Présidence et devant être approuvé par l'Assemblée générale, 6. prendre des décisions sur les investissements, les emprunts, les hypothèques, et les achats et ventes de biens immobiliers ; 7. présenter les comptes annuels à l'Assemblée générale ; 8. recevoir les rapports du comité Audit et contrôle avant leur soumission à l'Assemblée générale ; 9. proposer à la Présidence de mettre en place des groupes de travail le cas échéant ; 10. nommer et révoquer en consultation avec le Directeur général de l'ACI, un Directeur qui aura la fonction de Directeur régional de l'ACI et prendre des décisions relatives aux compétences et au salaire, et informer l'Assemblée générale ; 11. nommer et révoquer un directeur adjoint sur la proposition du directeur et informer l'Assemblée générale.

Article 21 (Comité exécutif)

Aboli

Chapitre 5 : Présidence Article 25 (Co-présidents)	
PRÉCÉDENT	NOUVEAU
<p><i>L'Assemblée générale élit deux co-présidents, l'un représentant une organisation coopérative nationale et l'autre sur proposition du Comité de coordination de l'UE. Le premier sera le Vice-président de l'ACI pour la région ; l'autre sera le Président du Comité de coordination de l'UE.</i></p> <p><i>Les Co-présidents :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>1. présideront l'Assemblée générale et le Conseil ;</i> <i>2. se réuniront deux fois par an avec le Comité Audit et contrôle pour examiner la situation financière de l'association ;</i> <i>3. seront aux commandes pour ce qui est des règlements et de l'organisation de Coopératives Europe, en collaboration avec le Conseil et avec l'aide du directeur.</i> <p><i>En cas de vacance d'un des postes de co-président, le Conseil nommera un des vice-présidents qui assumera cette fonction jusqu'aux élections organisées lors de l'Assemblée générale suivante.</i></p>	<p><i>Le Président élu par l'Assemblée générale et le(s) Vice-président(s) élu(s) par le Conseil constituent la Présidence. Le Président présidera l'Assemblée générale, le Conseil et le CCUE.</i></p> <p><i>La Présidence détient les pouvoirs suivants :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>1. être aux commandes pour ce qui est des règlements et de l'organisation de Coopératives Europe, en collaboration avec le Conseil et avec l'aide du directeur.</i> <i>2. proposer un programme stratégique global annuel et pluriannuel devant être accepté par le Conseil et approuvé par l'Assemblée générale ;</i> <i>3. établir des groupes de travail le cas échéant, définir leur mandat et en déterminer les membres.</i> <i>4. La Présidence peut proposer son propre règlement pour clarifier ses procédures de fonctionnement. Ce règlement doit être adopté par le Conseil.</i> <p><i>En cas de vacance du poste de Président, le Conseil nommera un des vice-présidents qui assumera cette fonction jusqu'aux élections organisées lors de l'Assemblée générale suivante.</i></p>

Article 26 : Comité de coordination de l'UE	
PRÉCÉDENT	NOUVEAU
<p><i>Le Comité de coordination de l'UE de Coopératives Europe est composé de représentants des :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>• organisations sectorielles européennes,</i> <i>• organisations des coopératives nationales intersectorielles de l'UE et des pays membres de l'AELE,</i> <i>• organisations de coopératives nationales intersectorielles de pays candidats en négociation pour adhérer à l'UE.</i> <p><i>Le Comité de coordination de l'UE, sur la base des principes de subsidiarité et de complémentarité, sera responsable de tous les aspects concernant la préparation, l'analyse, la prise de décision et la communication liés au processus de consultation vis-à-vis des institutions de l'Union européenne, en particulier le programme législatif et les régimes de financement. Les recommandations, décisions et positions qu'il adopte sont contraignantes et sont notifiées au Conseil.</i></p>	<p><i>Le Comité de coordination de l'UE de Coopératives Europe est composé de représentants des :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>• organisations sectorielles européennes,</i> <i>• organisations des coopératives nationales intersectorielles de l'UE et des pays membres de l'AELE,</i> <i>• organisations de coopératives nationales intersectorielles de pays candidats en négociation pour adhérer à l'UE.</i> <p><i>Les membres européens non mentionnés ci-dessus appartenant à des pays non membres de l'UE ont le droit de participer aux réunions du CCUE en tant qu'observateurs.</i></p> <p><i>Le Comité de coordination de l'UE se voit confier un mandat par le Conseil pour prendre des positions vis-à-vis de l'UE, afin d'influencer les institutions européennes dans le sens de politiques soutenant les entreprises coopératives. Ce mandat est exercé dans le cadre des stratégies et des orientations fixées par le Conseil.</i></p> <p><i>Si aucune stratégie du Conseil n'est connue ou que le Comité de coordination de l'UE souhaite s'écarter de la stratégie du Conseil, il doit d'abord consulter ce dernier. Le Comité de coordination de l'UE rend compte de ses activités au Conseil.</i></p>

Chapitre 8 : Gestion quotidienne et représentation
Article 28

PRÉCÉDENT	NOUVEAU
<p><i>Le Directeur est responsable de la gestion quotidienne de l'association et de la mise en œuvre du programme de travail.</i></p> <p><i>Il/elle :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>soumet un rapport écrit au Conseil à chaque réunion au sujet des activités menées par l'association sous sa direction ;</i> 2. <i>fait des propositions au Comité exécutif concernant les questions administratives et de personnel. Un rapport confidentiel sur les questions de personnel sera fourni au Conseil le cas échéant ;</i> 3. <i>soumettre à l'approbation des Co-présidents toute procuration à une tierce partie ;</i> 4. <i>maintenir des relations avec les membres de Coopératives Europe ; les informer de l'ensemble des questions reçues des Institutions européennes de façon à élaborer une position ponctuelle de l'association et soumettre des rapports réguliers au Conseil sur les questions d'adhésion ;</i> 5. <i>soumettre au Conseil un budget et un programme d'activités annuels, préparés dans le cadre du programme stratégique pluriannuel global.</i> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>- au Président et au Conseil...</i> 2. <i>... à la Présidence...</i> 3. <i>... du Président...</i> 5. <i>Élaborer un budget pluriannuel, ainsi qu'un budget et un programme d'activités annuelles à proposer à la Présidence</i>

Article 29 (Signature)

PRÉCÉDENT	NOUVEAU
<p><i>Les actes quotidiens de services, les transactions dans les comptes existants ou dans ceux à ouvrir et les documents comptables sont signés par un des deux co-Présidents ou par le Directeur. Ces actes peuvent engager l'association pour un montant n'excédant par 10 000€. Pour engager l'association pour un montant supérieur à 10 000€, les engagements par accord du Conseil doivent porter deux signatures, notamment celles :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>des deux co-Présidents ;</i> • <i>du Directeur et d'un des deux co-Présidents ;</i> • <i>ou, en cas d'absence, celles de deux membres du Conseil. Le Conseil peut déléguer la signature pour envoyer et recevoir du courrier enregistré au Directeur et/ou à un employé de l'association.</i> 	<p><i>Les actes quotidiens de services, les transactions dans les comptes existants ou dans ceux à ouvrir et les documents comptables sont signés par le Président ou un des Vice-présidents ou encore par le Directeur. Ces actes peuvent engager l'association pour un montant n'excédant par 10 000€. Pour engager l'association pour un engagement annuel dont le montant est compris entre 10 001€ et 50 000€ par accord du Président et supérieur à 50 000€ par accord du Conseil, deux signatures doivent être obtenues, notamment celles :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>du Président et d'un Vice-président ;</i> • <i>de deux Vice-présidents ;</i> • <i>du Directeur et du Président ou du Directeur et d'un des Vice-présidents ;</i> <p><i>Le Conseil peut déléguer la signature pour envoyer et recevoir du courrier enregistré au Directeur et/ou à un employé de l'association.</i></p>

Chapitre 12 : Tout autre mesure Article 31	
PRÉCÉDENT	NOUVEAU
<i>L'Assemblée générale procède à l'élection d'un Comité contrôle et audit composé de trois à cinq membres</i>	<i>...2-3 membres</i>

Article 33	
PRÉCÉDENT	NOUVEAU
<i>Le Président de l'ACI a le droit d'assister à la réunion des entités de Coopératives Europe, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil et le Comité exécutif.</i>	<i>Le Président de l'ACI a le droit d'assister à la réunion des entités de Coopératives Europe, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil et la Présidence.</i>

MOTION	
RATIFICATION DES MODIFICATIONS AUX STATUTS DE COOPERATIVES EUROPE	
POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

Ratification des élections des organisations sectorielles

MOTION	
RATIFICATION DES ELECTIONS DES ORGANISATIONS SECTORIELLES	
POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

L'Assemblée générale de l'Alliance doit ratifier les élections de l'ensemble des présidents sectoriels, ainsi que celles du Conseil sectoriel / Comité exécutif si un quorum n'a pas été atteint à leur réunion.

Les ratifications nécessaires seront présentées en séance compte tenu du fait que certaines organisations sectorielles se réuniront juste avant l'Assemblée générale de l'Alliance.

Présentation des candidats au poste de Président

Ci-dessous figurent la photo et la biographie succincte de chaque candidat. Les candidats feront une brève présentation pendant l'Assemblée générale. Les biographies détaillées peuvent être consultées à l'adresse

<http://ica.coop/en/elections-office-president-international-co-operative-alliance-2015-2017>



Argentine - Ariel GUARCO, nommé par la Confederación Cooperativa de la República Argentina Ltda (COOPERAR)

Médecin vétérinaire, il est titulaire d'une Maîtrise en économie agricole et d'un troisième cycle universitaire en économie sociale. Il a débuté dans le mouvement coopératif il y a plus de 20 ans au sein de la Coopérative électrique de son pays en exerçant plusieurs postes jusqu'à assurer la présidence de cette dernière, fonction qu'il qu'occupe depuis 2007. Il est également président de la Fédération des coopératives électriques de la province de Buenos Aires (FEDECOBA, Federación de Cooperativas Eléctricas de la provincia de Buenos Aires) depuis 2008. Il préside la Confédération coopérative de la République argentine depuis 2011. Il est membre du Conseil d'administration de "L'Alliance" depuis 2013. Il est deuxième vice-président des Coopératives des Amériques depuis 2014



Brésil: Eudes DE FREITAS AQUINO, nommé par l'Organisation des coopératives brésiliennes (OCB)

Le Dr. Eudes de Freitas Aquino est diplômé en néphrologie de la Faculté de médecine de l'Université de Ribeirão Preto, dans l'État de São Paulo. Il est ensuite devenu titulaire d'une spécialisation en Gestion des entreprises de santé à la FAAP (Fundação Armando Álvares Penteado) de São Paulo. Président d'Unimed à Piracicaba, de 1992 à 1997. Directeur général de la Fédération Intrafederativa Centro Paulista pendant deux mandats. Membre du Conseil d'administration de l'Assemblée de la Confédération des Unimeds de l'État de São Paulo pendant deux mandats où il a exercé les fonctions de directeur des Programmes d'enseignement et d'assistance ainsi que de directeur général. Représentant du secteur Santé auprès de l'Organisation des coopératives de l'État de São Paulo (OCESP, Organização das Cooperativas do Estado de São Paulo). En 2009, il a été élu président d'Unimed do Brasil pour deux mandats de quatre ans. Vice-président de l'Organisation internationale des coopératives de santé (IHCO, International Health Cooperative Organization). Principal adjoint du Conseil de l'Alliance coopérative internationale pour la région des Amériques (ACI-Amériques) et actuellement vice-président d'ACI-Amériques et membre du Conseil de l'ACI à l'échelle mondiale.



Canada – Monique LEROUX, nominated by Co-operatives and Mutuals Canada

Monique F. Leroux est présidente du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins, premier groupe financier coopératif du Canada. Elle est aussi membre des conseils de nombreuses organisations coopératives telles que l'Alliance, le GEBC et la CIPB en plus d'être fondatrice et présidente du Sommet international des coopératives de Québec. Mme Leroux a reçu de nombreux honneurs, dont l'Ordre du Canada, chevalier de la Légion d'Honneur (France) et le Prix Woodrow-Wilson (États-Unis). Engagée en matière de politique publique, Mme Leroux avise le premier ministre canadien et participe au B20 et B7/G7. Elle supporte un grand nombre d'organismes sans but lucratif et agit à titre de présidente de la Fondation Desjardins dédiée à l'éducation des jeunes..



France – Jean-Louis BANCEL, nominated by Crédit Coopératif

Jean-Louis Bancel est membre du Conseil d'administration de l'Alliance coopérative internationale et préside le Comité des principes de l'Alliance (organisme chargé de maintenir en vie les principes coopératifs). Depuis 2006, il est également le Président de l'Association internationale des banques coopératives (ICBA). De 2001 à 2005, Jean-Louis Bancel a assuré la présidence de la Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance (ICMIF). ICBA et ICMIF sont deux organisations sectorielles de l'Alliance. Ancien fonctionnaire du Ministère des finances français, il a occupé plusieurs postes supérieurs. De 1997 à 2004, il a travaillé en tant que Secrétaire général du Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances (organisme professionnel du secteur de l'assurance mutuelle non-vie). Il a rejoint le Crédit Coopératif en 2005 en tant que Vice-président et il en est devenu le Président en 2009.

Comptes 2014 audités et décharge de l'Auditeur



ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE AISBL

≈

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

RSM InterAudit Srl ^(*)
réviseurs d'entreprises
Lozenberg 22 b2 - B 1932 Zaventem
T +32 (0)2 725 50 04 - F +32 (0)2 725 53 41
interaudit@rsm-belgium.be
TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles

Member of
Toelen Cats Dupont Koevoets group
Offices in Antwerp, Brussels, Charleroi,
Mons and Zaventem
www.rsm-belgium.be
^(*) Société civile à forme commerciale

RSM Belgium is a member of the RSM network. Each member of the RSM network is an independent accounting and advisory firm which practices in its own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE AISBL

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ORGANE GÉNÉRAL DE DIRECTION DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS – OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de l'association internationale pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 5.473.139,33 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 322.968,44 EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.





Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'association internationale relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association internationale. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association internationale les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association internationale au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

L'organe de gestion est responsable du respect par l'association internationale de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, et des statuts de l'association internationale, ainsi que des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.



RSM InterAudit

Connected for Success

- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Zaventem, le 21 août 2015

LE COMMISSAIRE,

RSM INTERAUDIT SCRL,
RÉVISEURS D'ENTREPRISES
REPRÉSENTÉE PAR
JEAN-FRANÇOIS NOBELS

201				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0535.539.869	P.	U.	D.	A-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)

DENOMINATION: **Alliance cooperative internationale**

Forme juridique: **AISBL**

Adresse: **Avenue Milcapms**

N°: **105**

Code postal: **1030**

Commune: **Bruxelles 3**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet *:

Numéro d'entreprise

0535.539.869

DATE **7/06/2013** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale** du

13/11/2015

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

7/06/2013

au

31/12/2014

Exercice précédent du

au

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas *** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant, du représentant en Belgique de l'association étrangère

GREEN Pauline

Bishop Stortford , CM23 2 Hertfordshire, Royaume-Uni

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 7/06/2013- 7/06/2017

BANCEL Jean-Louis

Rue de la Glacière 16 , 75013 paris, France

Fonction : Administrateur

Mandat : 7/06/2013- 7/06/2017

DETILLEUX Jean-Claude

Rue de Rome 64 , 75008 Paris, France

Fonction : Administrateur

Mandat : 7/06/2013- 4/11/2013

Documents joints aux présents comptes annuels:

Nombre total de pages déposées:
objet: 5.1.1, 5.2.2, 5.2.3, 5.6, 8

22

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

* Mention facultative.

** Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

*** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

ADRIAN WARDLE Leonard

Sudeley Street 31 , BN2 1HE Kemp Town Brighton, Royaume-Uni

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 7/06/2013- 7/06/2014

NDONGA Stanley Charles Muchiri

Thika 1664 , Nairobi, Kenya

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

IMPERIAL ZUNIGA Ramon

Calle Oro 156 , La Valenciana Irapuato Guanajuato, Mexique

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

CHUNSHENG Li

Fuxingmennei Street 45 , Xicheng District Beijing, Chine

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

LENHOFF Dirk

Heidebergenstr 47 , Bonn, Allemagne

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

BANZAI Akira

Ota Gosen-Shi 1-7-1 , 959-182 Niigata, Japon

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

CHOI Won-Byung

Bihwadong-gil Angang-eup 22-6 , Gyeongju-si Gyeongsangbuk-do, Corée du Sud

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

DE FREITAS AQUINO Eudes

Av Sao Joao 751 , Sao Judas Piracicaba-SP, Brésil

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

GUARCO Ariel

Rivadavia Street 1445 , Coronel Pringles Buenos Aires, Argentine

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

KUZNETSOV Evgeny

Petrovsko-Rasumovskogo 22-10 , Moscow, Russie

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

LAGO Jan Anders

Ovre Torekallgatan 31 , S-151 3 Sodertalje, Suède

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

LEROUX Monique

Avenue Pagnuelo 80 , Outremont Québec, Canada

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

LOWERY Martin

Philadelphia Avenue 612 , Chicago Illinois, Etats-Unis d'Amérique

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

SANTAMAKI Anne

Laivapojankatu 3 F 1 , 00180 Helsinki, Finlande

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

SCARZANELLA Carlo

Via dei Cipressi n5 /b , 54038 Montignoso, Italie

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

KIAN PENG Seah

Ripley Crescent 66 , 556238 Singapore, Singapour

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

STEFANOV Petar

Planinitza Street 6 , Sofia, Bulgarie

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

WALL Gregory

Keane Street 22 , 6011 Peppermint Grove, Australie

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

GUISADO Jose Carlos

Las Rozas de Madrid 28231 , Madrid, Espagne

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

BARDSWICK Kathy

Hampton Court 3157 , L7N 1C1 Burlington Ontario, Canada

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

ANA BUFFA Gabriela

Jualian Alvarez 247 , Ciudad Autonoma de Buenos Aires, Argentine

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

RSM InterAudit Sc Sprl 0436.391.122

Chaussée de Waterloo 1151 , 1180 Bruxelles 18, Belgique

Fonction : Commissaire

Mandat : 7/06/2013- 7/06/2016

Représenté par:

Nobels Jean-François

, , Belgique

Numéro de membre : A01360

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	44.585,03	_____
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	31.438,72	
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23	289,50	
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231	289,50	
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	31.149,22	
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	31.149,22	
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/ 5.2.1	28	13.146,31	
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	5.428.554,30	_____
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	2.747.966,41	
Créances commerciales		40	2.486.699,38	
Autres créances		41	261.267,03	
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	253.274,43	
Valeurs disponibles		54/58	2.264.980,38	
Comptes de régularisation		490/1	162.333,08	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	5.473.139,33	

PASSIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
FONDS SOCIAL		10/15	1.060.682,69	
Fonds de l'association ou de la fondation		10	1.383.651,13	
Patrimoine de départ		100	1.383.651,13	
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13		
Résultat positif (néгатif) reporté (+)/(-)		14	-322.968,44	
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	5.3	16	286.107,85	
Provisions pour risques et charges		160/5	286.107,85	
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	4.126.348,79	
Dettes à plus d'un an	5.4	17	8.063,95	
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179	8.063,95	
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791	8.063,95	
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	1.506.884,55	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	112.227,45	
Fournisseurs		440/4	112.227,45	
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	70.288,50	
Impôts		450/3	17.326,18	
Rémunérations et charges sociales		454/9	52.962,32	
Dettes diverses		48	1.324.368,60	
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	1.324.368,60	
Comptes de régularisation		492/3	2.611.400,29	
TOTAL DU PASSIF		10/49	5.473.139,33	

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation(+)/(-)		9900	1.323.299,02	
Ventes et prestations*		70/74		
Chiffre d'affaires*		70		
Cotisations, dons, legs et subsides*		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions.....(+)/(-)	5.5	62	1.628.010,19	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	15.028,81	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)		631/4	97.076,70	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	8.208,49	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Résultat positif (négatif) d'exploitation(+)/(-)		9901	<u>-425.025,17</u>	
Produits financiers	5.5	75	129.180,85	
Charges financières	5.5	65	165.516,15	
Résultat positif (négatif) courant(+)/(-)		9902	<u>-461.360,47</u>	
Produits exceptionnels		76	147.068,33	
Charges exceptionnelles		66	8.676,30	
Résultat positif (négatif) de l'exercice(+)/(-)		9904	<u>-322.968,44</u>	

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (négatif) à affecter(+)/(-)	9906	-322.968,44	
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter(+)/(-)	9905	-322.968,44	
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation	791		
sur les fonds affectés	792		
Affectation aux fonds affectés	692		
Résultat positif (négatif) à reporter(+)/(-)	(14)	-322.968,44	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	226.048,82	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	226.048,82	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	15.028,81	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299	179.581,29	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	194.610,10	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	31.438,72	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	31.438,72	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	13.146,31	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	8385		
Autres mutations	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	13.146,31	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	<u>13.146,31</u>	

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES SOCIETES

Sont mentionnées ci-après, les sociétés dans lesquelles l'association ou la fondation détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres sociétés dans lesquelles l'association ou la fondation détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant au moins 10% du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les sociétés de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%					
ICA SUPPORT SERVICES LIMITED S. Etr. The Old Music Hall, Cowley Road 106-1 OXQ1JE Oxford Royaume-Uni		100,00	0,00	31/12/2014	EUR	123.565	75.215
DOMAINS.COOP LIMITED S. Etr. The Old Music Hall, Cowley Road 106-1 OX41KE OXFORD Royaume-Uni		100,00	0,00	31/12/2014	EUR	114.395	57.683
/		100,00	0,00				
Universidad Fundepos Alma Mater S. Etr. Frente al Puente Juan Pablo II 1 2000 San JOSE Costa Rica		2,45	0,00		EUR	0	0

ETAT DES FONDS AFFECTES ET PROVISIONS**ETAT DES FONDS AFFECTES**

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

Les fonds affectés pourront être constitués par prélèvement sur les résultats et utilisés sur base de proposition du conseil d'administration.

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif ("Provisions pour risques et charges") si celle-ci représente un montant important

Provision pension

Ventilation de la rubrique 168 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Exercice
286.107,85

ETAT DES DETTES**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

	Codes	Exercice
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	8.063,95
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation	9062	
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

RESULTATS**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086	5	
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	4,3	
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	100.166	

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.175.278,34	
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	328.519,53	
Primes patronales pour assurances extralégales	622	29.197,73	
Autres frais de personnel	623	95.014,59	
Pensions de retraite et de survie	624		

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts intercalaires portés à l'actif	6503		
Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances	653		
Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises)	656		

(+)/(-)

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P.Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100			(ETP)	(ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101			(T)	(T)
Frais de personnel	102			(T)	(T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	4	1	4,1
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	4	1	4,1
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	2	1	2,1
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	2	1	2,1
Femmes	121	2		2,0
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	2		2,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	4	1	4,1
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTREES				
Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	4	4	5,8
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305		3	1,9

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'association ou la fondation	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

VALUATIONS RULES

I) OFF-BALANCE-SHEET COMMITMENTS

1. OFF-BALANCE-SHEET COMMITMENTS

The property made available free of charge to the association of which the association is not the full owner but only has a right to use said property shall be recognised as off-balance-sheet rights and commitments.

II) BALANCE SHEET

2. FIXED ASSETS

Purchases of EUR 500 which are used for the company's operations for a period of more than one year shall be considered fixed assets. Depreciation shall be on a straight-line basis and shall begin on the first day of the month of purchase.

2.1 START-UP COSTS

Start-up costs shall be fully amortised.

2.2. INTANGIBLES

Intangibles purchased from third parties shall be valued at their purchase price and the others at cost. If they are used for limited periods, they shall be amortised on a straight-line basis at the following rates:

- Research and development expenses: 33.33%
- Concessions, patents, licences, know-how, brands and similar rights: 33.33%
- Goodwill: 33.33%

2.3. TANGIBLES

Tangibles shall be valued at their purchase price, at cost, including related expenses. However, if batches of components that are not significant are purchased, they shall be valued at the overall value of the batch.

Tangibles used for limited periods shall be depreciated on a straight-line basis, beginning on the first day of the month of their purchase, at the following rates:

- Buildings: 5%
- Facilities: 10% - 20%
- Furniture and office equipment: 33.33%
- Rolling stock: 20%
- Improvements to premises: 20%

In-process assets (e.g. constructions) shall be depreciated beginning on the financial year in which they are completed.

Unused tangibles or tangibles that are no longer assigned durably to the operation of the business shall be depreciated on an exceptional basis to bring their value into line with their probable realizable value.

3. ASSETS PROVIDED FREE OF CHARGE AND VOLUNTEER SERVICES

The assets provided which the association can use for valuable consideration shall be valued at market value or use value.

The volunteer services shall be valued at probable resale value.

Volunteer services related to an asset that generates a profit shall be valued at market or use value.

4. LONG-TERM INVESTMENTS

Equity interests and claims shall be recognised at their purchase price minus any amounts not called. However, an individual valuation of each equity interest shall be performed based on the various criteria such as location, profitability and the prospects of the association in which an equity interest is held.

Systematic reductions in value shall be applied in the event of capital losses or durable impairment.

Claims and guarantees shall be recognised at their nominal value. Their value shall be reduced if their repayment when due is uncertain or compromised in part or in whole.

5. CLAIMS DUE IN MORE THAN ONE YEAR AND NO MORE THAN ONE YEAR

Claims shall be recognised at their nominal value.

The value of claims shall be marked down if there are risks of non-collection, losses or probable impairment. The markdowns shall be written back if they prove to be unwarranted.

Yearly dues that have not been paid shall be marked down in value by 50%. Unpaid dues for prior years shall be written off in full.

Where it appears that a claim is definitely uncollectible, said loss shall be recognised directly to the income statement.

6. IN-PROCESS INVENTORY AND ORDERS

Comments: said articles are only assigned values if they are likely to be completed

a) Supplies (raw materials and supplies): N/A

b) In-process manufacturing: N/A

c) Finished products and/or goods: Goods shall be valued at their purchase price or market price on the balance sheet date if the latter is lower.

Finished products shall be valued at cost or market price on the balance sheet date if the latter is lower.

Inventory outflows are recognised in inventory up to the purchase value of the outflows. For assets whose technical or legal characteristics are the same, the inventory outflow value is determined using the FIFO method.

d) In-process orders: N/A

e) Impairment: It is applied to old or obsolescent inventory.

7. CASH AND CASH EQUIVALENTS

The components of said line items are recognised at their nominal value.

Cash and cash equivalents are marked down for impairment when their realizable value on the balance sheet date is lower than their purchase price.

8. PREPAID EXPENSES AND PREPAID INCOME

These accounts include expenses to be carried forward and earned income; they are recognised either at the nominal amounts of the percentage of the expenses already paid or invoiced but that are related to future financial years or at the amount of the percentage of the revenues that are related to the financial year but which have not been received.

9. ASSOCIATION OR FOUNDATION FUNDS

Shareholders' equity consists of the beginning assets of the association. It may be enhanced by permanent resources (gifts, contributions in kind or in cash) received by the association and intended to durably sustain the operations of the association.

APPROPRIATED EARNINGS: appropriated earnings can be made up by withdrawal from profits and used on the basis of a proposal from the Board of Directors.

10. GAIN FROM REVALUATION OF ASSETS

Gains from revaluation of assets are recognised as per accounting statutes.

11. CAPITAL CONTRIBUTIONS

CAPITAL CONTRIBUTIONS RECOGNISED IN THE BALANCE SHEET:

Incorporation contributions or expansion contributions (association funds):

Cash contributions are recognised at their nominal value. In-kind contributions are recognised at market or use value.

Contributions for the purchase of assets (capital contributions)

Cash contributions are recognised at their nominal value. In-kind contributions are recognised at market or use value.

Capital contributions are recognised at the value of the amounts received. Scheduled mark-downs are written back as the depreciation and amortisation for the purchase of which the said contributions were obtained is recognised, where applicable, up to the balance in the event of the resale or decommissioning of said assets.

12. PROVISIONS FOR CONTINGENCIES AND LOSSES

Provisions for contingencies and losses are individualised and factor in foreseeable contingencies. They are written back if at the end of the financial year they exceed the current assessment of contingencies and losses on which they were based.

The provisions are increased by provisions for gifts with write-back rights as applicable.

13. LOANS MATURING IN MORE THAN ONE YEAR AND IN NO MORE THAN ONE YEAR

Loans and liabilities are valued at their nominal value. They are increased where applicable by late interest or other penalties owed.

14. PREPAID INCOME

These accounts include expenses to be charged and income to be carried forward: they are recognised at: either the nominal amount of the percentage of the expenses related to the financial year but whose supporting documentation has not yet been reviewed or the nominal amounts of the percentage of the income already invoiced or received but that is related to the next financial year.

15. FOREIGN EXCHANGE

Claims, liabilities, rights and commitments denominated in foreign exchange are translated into euros based on the official exchange rates on the day of the transaction or date near to it. Foreign exchange differences are recognised as income or as a loss.

On the balance sheet date, accounts in foreign currencies are revalued at the exchange rate on the balance sheet date and unrealized gains and losses are offset by currency. Unrealized losses are charged and unrealized gains are credited (to liabilities). Unrealized gains and losses on cash and cash equivalents in foreign currencies are immediately charged to the income statement.

III) INCOME STATEMENT

16. DONATIONS AND GIFTS

The donations and gifts referred to below are recognised in the income statement (#73)

Cash donations and gifts for setting up or expanding operations for the purchase of assets or cash and cash equivalents are valued at the nominal value of the payment.

In-kind donations and gifts for setting up or expanding operations for use as assets or to support working capital are valued at market or use value.

In-kind donations and gifts received for the purpose of resale are valued at the probable realizable value at the time they are counted.

Donations and gifts intended to be distributed free of charge are not valued.

17. SUBSIDIES RECOGNISED IN THE INCOME STATEMENT

Operating subsidies

Cash subsidies are recognised at their nominal value. In-kind subsidies are recognised at market value.

18. SUBSIDIARIES

Financial information of subsidiaries (ICA ASIA – AFRICA and AMERICAS) is included in the Belgian accounts of Alliance coopérative internationale AISBL.

MOTION	
APPROBATION DES COMPTES 2014	
POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

MOTION	
DÉCHARGE DE L'AUDITEUR	
POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

Actions du Conseil

MOTION	
RATIFICATION DES ACTIONS DU CONSEIL	
POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

Approbation des amendements à la formule des cotisations

Contexte

À l'Assemblée générale du Cap organisée en 2013 en Afrique du Sud, la Présidente du Comité audit et risque, Kathy Bardswick, a informé les membres que le Conseil prévoyait de revoir la formule globale de cotisation avec pour intention de présenter les révisions proposées à l'Assemblée générale de 2015 pour que leur mise en œuvre débute en 2016 ou en 2017.

Nous revoyons la formule de cotisation principalement dans le but de résoudre un problème intrinsèque à sa conception, qui aurait entraîné de fortes hausses pour de nombreux membres. Le Conseil a imposé un plafond de 10 % à appliquer aux augmentations de cotisations à titre temporaire jusqu'à ce que d'autres recommandations soient faites à l'Assemblée générale.

Le Comité audit et risque du Conseil d'administration mondial et le comité d'adhésion ont tenu une série de réunions conjointes sur les éventuelles révisions. L'Alliance a retenu les services de ses comptables à Bruxelles (BDO), lesquels fourniront des conseils sur cette question et prépareront des modèles exposant l'effet des différentes approches.

La nature précise des changements que nous proposons est expliquée plus en détail dans le document ci-joint, mais, de manière générale, nous proposons de remplacer les tableaux utilisés pour la formule actuelle par une méthodologie basée sur la comparaison des chiffres pour chaque membre selon la moyenne pour tous les membres.

Le principal avantage de ce système est l'uniformisation des ajustements que la cotisation d'un membre devrait subir avec le temps. Les hausses se feront dans la mesure où le nombre de personnes représentées par un membre augmente plus rapidement que la moyenne pour tous les membres, ou si le PIB de son pays augmente plus rapidement que la moyenne mondiale.

Le Conseil a reçu un rapport sur ce travail préliminaire et lors de sa réunion de novembre 2014 au Québec, a consenti à ce que les conseils des membres soient sollicités en raison de l'indécision caractérisant ce travail.

L'enquête a demandé aux membres de donner leur avis sur deux aspects distincts de cette question: le soutien à l'approche globale et les questions spécifiques liées à la conception et à la mise en œuvre. Les commentaires ont généralement consisté en des soutiens à la direction globale prise.

Les membres étaient également en faveur du remplacement de l'Indice de revenu du pays de la Banque mondiale, que nous utilisons actuellement, par le PIB. En nous basant sur les commentaires que nous avons reçus, nous proposons de conserver les facteurs

minimum et maximum actuels pour chacun des deux composants de notre formule (facteur de représentation et facteur économique), ainsi que les cotisations maximales par pays actuelles. Nous pensons que cette nouvelle approche restera en accord avec les principes fondamentaux de la formule actuelle tout en corrigeant un problème significatif dans son application.

Le Conseil a reçu un rapport détaillé sur les commentaires des membres lors de sa réunion de 2015 à Singapour et y a accepté une proposition en particulier.

Afin de minimiser l'impact pour les membres existants tout en uniformisant le système, le Conseil d'administration propose d'inclure à la formule un plafond d'augmentation de 10 % pour tous les membres pour chaque période de quatre ans. Le Conseil d'administration propose également de ne pas réduire les cotisations pendant le début de la période de mise en place. Le plafond ferait cependant l'objet d'augmentations périodiques liées à l'inflation que le Conseil d'administration pourrait autoriser de temps à autre, comme c'est actuellement le cas.

Une simulation a été calculée en tenant compte des hypothèses ci-dessus et a été envoyée en mai 2015 aux membres pour obtenir à nouveau leur avis, avec une demande de recevoir les avis avant le 20 juin, tout en permettant aux membres de continuer à les envoyer après cette date. Un résumé des commentaires a été fourni au Conseil lors de sa réunion de juillet 2015 qui s'est tenue à Buenos Aires.

Certains membres ont demandé de continuer à en discuter. Le Conseil a convenu que l'Assemblée générale d'Antalya serait l'opportunité d'avoir cette discussion. Avec une date mise en œuvre proposée au 1er janvier 2017, il y aurait suffisamment de temps pour recevoir davantage d'informations suite à la réunion d'Antalya jusqu'à l'adoption définitive au Québec en octobre 2016 le cas échéant.

En particulier, la proposition contient ce qui suit :

Remplacer le tableau de représentation dans la cotisation actuelle par un facteur de représentation calculé comme le ratio des membres individuels d'un membre par rapport au nombre moyen de personnes représentées par l'ensemble des membres. Maintenir le facteur minimum actuel à 0,25 et le maximum à 20.

Aux fins de la portion économique de la formule, remplacer l'Indice de revenu de la Banque mondiale par la référence Produit intérieur brut de la même institution (à parité de pouvoir d'achat). Calculer le facteur économique en tant que ratio du PIB du pays membre par rapport au PIB mondial moyen.

Ne pas imposer de cotisation minimale ou maximale lors du calcul, autre que celle calculée par l'application de la formule et sous réserve du maximum pays actuel de 275 000 CHF.

Calculer le tarif de base en appliquant la formule ci-dessus et en cherchant à obtenir un objectif global, neutre au regard du budget, de 2,8 millions de CHF. En calculant le tarif de base, imposer un plafond de 10 % à toute augmentation individuelle appliquée à un membre.

Suite au calcul du tarif de base, ajuster le calcul pour éviter une diminution de la cotisation.

Les cotisations calculées auraient cours pendant quatre ans. Elles prendraient effet le 1er janvier 2017 et seraient basées sur les données de 2015 relatives à la représentation et au PIB, qui seront collectées en 2016.

Le plafond de 10 % sur les cotisations serait soumis à un examen du Conseil au cours du cycle de quatre ans suivant (2021-2024), en prenant pour hypothèse qu'un autre plafond de 10 % soit alors appliqué. Le plafond de 10 % est un plafond qui s'applique à une période de quatre ans. Ce n'est pas un plafond annuel.

Nos Statuts actuels en Belgique stipulent que les cotisations soient réglées en francs suisses (CHF), en tant que devise internationale de référence. Cela continuera d'être le cas dans les Statuts amendés.

En vertu de nos Statuts, le Conseil conserverait l'autorité d'imposer des augmentations annuelles ou périodiques s'il le juge nécessaire, et ces augmentations s'appliqueraient même aux membres par ailleurs concernés par le plafond de 10 %.

Membres associés

Pour les membres associés (non étatiques), la cotisation est fixée par l'Indice de revenu pays de la Banque mondiale :

WBCII Inférieur	515 CHF
WBCII Moyen inférieur, Moyen supérieur, Élevé	3.000 CHF

Le Conseil a recommandé de faire passer la cotisation à 750 CHF et 3 500 CHF respectivement.

Pour les membres associés étatiques, la cotisation s'établit à :

WBCII Inférieur	3.090 CHF
WBCII Moyen inférieur	5.150 CHF
WBCII Moyen supérieur	7.210 CHF
WBCII Élevé	10.300 CHF

Puisqu'il s'agit d'une catégorie de membre relativement nouvelle, le Conseil ne recommande pas d'augmentation.

Les membres internationaux qui ont un droit de vote à part entière, s'acquittent de :

Membres dans une région	7.210 CHF
Membres dans plus d'une région	10.300 CHF

Puisque cette catégorie de cotisation a été augmentée récemment, le Conseil ne recommande pas d'augmentation supplémentaire à l'heure actuelle.

Membres ICMIF

Selon le Rapport sur la restructuration adopté par l'Assemblée générale extraordinaire à Rome en 2008, l'ICMIF a été la seule organisation sectorielle à ne s'être pas alors vue appliquer de cotisation consolidée :

"que l'idée "d'adhésion mondiale" de l'ACI soit la seule applicable avec la contribution individuelle correspondante (à l'exception des membres de l'ICMIF, jusqu'à ce que d'autres recommandations soient émises) et qu'une période de transition définie soit fournie".

Le Comité d'adhésion a examiné plusieurs options et a établi qu'il conviendrait d'appliquer un tarif forfaitaire aux membres de l'ICMIF :

CATÉGORIE WBCII	EN CHF
Inférieure	1.200
Moyenne inférieure	3.600
Intermédiaire, tranche supérieure	7.200
Élevée	12.000

Ce tarif forfaitaire serait uniquement applicable aux organisations :

- éligibles pour devenir membres à part entière,
- qui sont principalement dans le secteur de l'assurance (dont activité a principalement trait à l'assurance), et
- qui ne sont pas à caractère international ou supranational.

Tous les membres qui seraient concernés par cet accord auraient droit à deux (2) voix.

Explication des modifications proposées

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire à Rome en 2008, les membres se sont mis d'accord, parmi d'autres propositions de restructuration significatives, sur une nouvelle formule de cotisation, qui a pris effet le 1er janvier 2009. Cette formule a établi un paiement de cotisation annuel et global pour chaque membre, lui donnant le droit de participer aux activités mondiales et régionales et activités de secteur pertinentes.

La formule globale a, à l'époque, été conçue pour inclure deux multiplicateurs clés :

- un multiplicateur de représentation, pour prendre en compte le nombre d'individus représentés par chaque membre
- un multiplicateur économique, pour prendre en compte le développement de l'économie dans le pays dans lequel le membre travaille.

Les frais de cotisation pour chaque membre étaient déterminés en multipliant un tarif de base par le multiplicateur de représentation et le multiplicateur économique du membre. Le résultat déterminait la cotisation annuelle du membre pour une période de quatre ans. Au terme de ces quatre ans, les multiplicateurs de chaque membre seraient à nouveau calculés s'il y avait eu un changement, et la cotisation annuelle serait établie pour la prochaine période de quatre ans. La première période de quatre ans a pris fin en 2012, et l'Alliance a entrepris de recalculer les cotisations pour la période allant de 2013 à 2016. C'est alors que certaines particularités du système, qui entraînaient des hausses significatives pour un certain nombre de membres, ont été découvertes. L'anomalie spécifique est la détermination du multiplicateur de représentation et du multiplicateur économique en fonction de tableaux respectifs comprenant chacun un nombre limité de niveaux. L'écart entre les niveaux est variable, et le passage d'un multiplicateur d'un niveau à l'autre peut avoir un impact important et inattendu.

Le tableau de représentation, par exemple, figure ci-dessous :

Nombre de membres individuels	Multiplicateur
Inférieur ou égal à 2 500 membres individuels	0.25
Entre 2 500 et 50 000	0.50
Supérieur ou égal à 50 000 et inférieur à 100 000	0.75
Supérieur ou égal à 100 000 et inférieur à 500 000	1.00
Supérieur ou égal à 500 000 et inférieur à 1 000 000	1.25
Supérieur ou égal à 1 000 000 et inférieur à 1 500 000	1.50
Supérieur ou égal à 1 500 000 et inférieur à 2 000 000	1.75
Supérieur ou égal à 2 000 000 et inférieur à 3 000 000	2.00
Supérieur ou égal à 3 000 000 et inférieur à 5 000 000	3.00
Supérieur ou égal à 5 000 000 et inférieur à 10 000 000	7.00
Supérieur ou égal à 10 000 000 et inférieur à 30 000 000	8.00
Supérieur ou égal à 30 000 000	20.00

Comme vous pouvez le voir, les plages varient d'un niveau à l'autre : un niveau peut inclure 500 000 individus (par exemple, "supérieur ou égal à 1 000 000 et inférieur à 1 500 000") alors que d'autres peuvent en compter 1 million, 5 millions voire 20 millions. De plus, les changements de multiplicateur d'un niveau à l'autre ne correspondent pas à la taille ou au pourcentage, et ne sont pas proportionnels au changement du nombre d'individu.

Cela n'est pas nécessairement incorrect, et a fait l'objet d'une réflexion approfondie lorsque le modèle a été adopté. Le problème se produit lorsqu'un nouveau multiplicateur est appliqué. Bien que le passage de 0,25 à 0,50 puisse sembler peu important à première vue, il s'agit en fait d'une augmentation de 100 %. En appliquant cela à la formule, la cotisation d'un membre est doublée.

De même, le passage de 5 millions d'individus à 5,1 millions d'individus fait passer le multiplicateur de 3 à 7, et la cotisation augmente donc de 133 %.

Une hausse peut également avoir lieu lors du calcul après quatre ans si le multiplicateur économique du membre a changé. Le multiplicateur économique est basé sur l'Indice de revenu du pays de la Banque mondiale (World Bank Country Income Index, WBCII) pour le pays du membre. Il existe quatre multiplicateurs WBCII dans le système de la Banque mondiale : revenu faible ; revenu intermédiaire, tranche inférieure ; revenu intermédiaire, tranche supérieure ; et revenu élevé. L'Indice de la Banque mondiale assigne l'un de ces quatre niveaux à chaque pays.

Notre tableau économique utilise les multiplicateurs suivants :

Catégorie WBCII	Multiplicateur
Faible (Low, L)	0,50
Intermédiaire, tranche inférieure (Lower middle, LM)	0.75
Intermédiaire, tranche supérieure (Upper middle, UM)	2.00
Élevé (High, H)	5.00

On remarque ici une incohérence similaire au niveau de la taille du multiplicateur, avec une différence de 0,25 entre les deux premiers niveaux (50 %), 1,25 entre le deuxième et le troisième (166 %) et 3 du troisième au quatrième (150 %). Une fois de plus, ces niveaux ne sont pas nécessairement incorrects, mais ils peuvent entraîner une hausse significative lorsque le pays d'un membre passe à l'échelon supérieur de l'Indice de la Banque mondiale.

Ce problème est exacerbé par l'effet multiplicateur de la formule. Si un membre voit à la fois son multiplicateur de représentation et son Indice de la Banque mondiale changer, le résultat est cumulatif et peut entraîner une hausse de la cotisation de 200 ou 300 %.

Par exemple, si un membre représentait 2,9 millions d'individus et que son pays avait un revenu intermédiaire, tranche supérieure lorsque la formule de cotisation a été lancée, mais que, lors du nouveau calcul après quatre ans, ce même membre représentait 3,1 millions d'individus et que son pays avait un revenu intermédiaire, tranche supérieure, la modification de la formule serait :

Ancienne cotisation : (Tarif de base de 2 575 EUR) x (multiplicateur d'adhésion de 2,00) x (multiplicateur économique de 0,75) = 3 862,50 EUR

Nouvelle cotisation : (Tarif de base de 2 575 EUR) x (multiplicateur d'adhésion de 3,00) x (multiplicateur économique de 2,00) = 15 450 EUR

Pourcentage d'augmentation = 300 %

La réaction du Conseil d'administration après les ajustements pour la période de quatre ans

Lorsque l'envergure des changements entraînés par le nouveau calcul des cotisations a été comprise à la fin de la première période de quatre ans (2012), le Conseil d'administration a convenu que des hausses aussi importantes n'étaient pas envisagées par les membres lorsque le système a été adopté en 2008. Par conséquent, le Conseil d'administration a décidé de plafonner la hausse de la cotisation à un montant annuel de 10 % de la cotisation précédente jusqu'à ce que la formule puisse être revue. Ce plafond a été imposé pour la première fois aux cotisations pour l'année 2013.

Un membre n'ayant pas encore atteint l'intégralité de sa cotisation calculée avec la formule en 2013, en raison du plafond de 10 %, ferait l'objet d'un nouveau plafond de 10 % pour 2014. Le Conseil d'administration a décidé d'appliquer ce même plafond de 10 % en 2015 pour tout membre n'ayant pas encore atteint l'intégralité de la cotisation calculée avec la formule.

Le Conseil d'administration estime que des plafonds annuels de 10 % sur des augmentations pouvant aller jusqu'à 300 % ne constituent pas une solution idéale. De plus, la période de quatre ans prend fin en 2016 et les cotisations devront à nouveau être calculées ; l'organisation rencontrera donc à nouveau ce problème (tous les quatre ans), et le nombre de membres subissant des hausses importantes augmentera probablement.

Face à cette perspective, le Conseil d'administration a demandé aux Comités Audits et risques et Adhésion de se réunir conjointement pour envisager de proposer une version révisée de la formule aux membres. Les deux Comités se sont réunis à plusieurs reprises en 2013 et en 2014 et, avec les conseils de BDO, ont passé en revue plusieurs approches. Ils ont présenté au Conseil d'administration une recommandation préliminaire pour une approche privilégiée en octobre 2014, sur laquelle le Comité d'administration a demandé des commentaires des membres en novembre 2014.

En se basant sur les commentaires des membres, le Conseil d'administration a examiné d'autres simulations, dont des calculs par région, une pondération des composants de la formule, et un facteur de représentation basé sur la comparaison à un pourcentage de la moyenne plutôt que la moyenne elle-même.

En prenant également en compte les commentaires des membres, le Conseil d'administration recommande un système qui conserve les facteurs minimum et maximum existants pour l'élément de représentation et l'élément économique du calcul. Cela ne définit pas de montant de cotisation minimum spécifique autre que celui qui résulte de l'application de la formule. Le système conserve la cotisation maximale par pays actuelle.

L'approche globale à l'étude

Le Conseil d'administration estime que l'examen devrait avoir pour but de limiter la valeur des hausses que les membres subissent généralement avec le temps, et non de revoir les principes qui sous-tendent le système, qui ont été discutés en profondeur lors de l'adoption du système en 2008. Par conséquent, l'examen s'efforce de conserver la structure de base de la formule : un tarif de base multiplié par un multiplicateur de représentation et un multiplicateur économique.

Le principal changement apporté au système serait de remplacer les tableaux par un système proportionnel. Avec le système proportionnel, chaque membre serait mesuré par rapport à une moyenne, et un multiplicateur serait calculé pour ce membre.

Pour le multiplicateur de représentation, le nombre moyen d'individus représentés par chaque membre de l'Alliance serait tout d'abord déterminé (environ 2,5 millions d'individus actuellement).individuals).

Chaque membre serait ensuite comparé à cette moyenne afin d'établir son multiplicateur de représentation. Par exemple, si le nombre moyen d'individus représentés par les membres de l'Alliance est de 2,5 millions, et que le membre en question représente 5 millions d'individus, son multiplicateur serait de 2 (5 millions divisé par 2,5 millions). Si le membre en question représente 1,25 millions d'individus, son multiplicateur serait de 0,50 (1,25 millions divisé par 2,5 millions).

L'avantage visible de ce système sont les fluctuations moins importantes avec le temps du multiplicateur du membre, qui ne changerait que dans la mesure où le membre gagne ou perd des membres plus rapidement ou plus lentement que le membre moyen.

Pour le multiplicateur économique, l'approche à l'étude est de remplacer l'Indice de revenu du pays de la Banque Mondiale (World Bank Country Income Index, WBCII), qui ne comporte que quatre niveaux approximatifs, par une référence plus spécifique au pays. Par le passé, plusieurs membres ont critiqué la sélection du WBCII. La référence envisagée est le Produit Intérieur Brut (PIB) de la Banque Mondiale. Le tableau spécifique qui est examiné est le PIB par habitant basé sur la parité de pouvoir d'achat (PPA).

Le tableau du PIB indique un chiffre par habitant pour chaque pays. Pour déterminer le multiplicateur économique d'un membre, le PIB de son pays serait comparé à la moyenne mondiale. Par exemple, si le PIB par habitant moyen pour l'ensemble des pays est d'environ 17 600 USD, et que le pays où le membre en question se situe a un PIB par habitant de 35 200 USD, son multiplicateur économique serait de 2 (35 200 divisé par 17 600). Si le PIB par habitant du pays était de 8 800 USD, son multiplicateur serait de 0,50 (8 800 divisé par 17 600).

Une fois de plus, l'avantage de ce système sont les fluctuations moins importantes avec le temps du multiplicateur du membre, qui ne changerait que dans la mesure où le PIB par habitant du pays du membre augmente ou diminue plus rapidement ou plus lentement que la moyenne mondiale.

SYSTÈME ACTUEL



PROPOSITION



Mise en oeuvre

Le montant de base de la cotisation est calculé en revenant en arrière dans la simulation. Cela a pour but d'obtenir une formule de cotisation budgétairement neutre. Les cotisations de l'Alliance étaient d'environ 2,8 millions de francs suisses en 2015, et c'est le montant que vise la nouvelle formule. Par conséquent, la simulation calcule les deux facteurs pour chaque membre et détermine le tarif de base nécessaire pour que le montant total des cotisations soit de 2,8 millions de francs suisses.

Ce tarif de base serait à l'avenir utilisé pour tous les nouveaux membres et appliqué au calcul de leurs facteurs de représentation et économique. Le facteur de représentation moyen ne serait pas recalculé lors de l'ajout de nouveaux membres, mais uniquement au terme de chaque période de quatre ans.

Changer de formule représente toujours un défi. Même si les ajustements sont plus simples une fois le système en place, le passage à ce système nécessite en pratique que nous "dégroupons" les niveaux que nous avons actuellement. En d'autres termes, un certain nombre de membres est regroupé dans chaque niveau existant. Étant donné que certains niveaux sont plus vastes, le nombre de leurs membres pourrait croître ou décroître de façon significative une fois ces niveaux uniformisés et remplacés par des facteurs calculés individuellement.

Pour résoudre ce problème, le calcul de la formule proposée inclurait une hausse maximale de 10 % pour chaque membre et pour chaque période de quatre ans, sous réserve de toute hausse discrétionnaire que le Conseil d'administration pourrait imposer périodiquement, selon la permission actuelle. Cela aurait pour effet de réduire toute diminution, étant donné que la simulation est conçue pour arriver à un montant de cotisations total budgétairement neutre pour l'Alliance. Le Conseil d'administration propose également de ne pas réduire les cotisations pendant la période de mise en place.

Les cotisations seraient établies pour chaque membre pour une période de quatre ans (2017 - 2020), sous réserve de toute hausse liée à l'inflation que le Conseil d'administration pourrait imposer annuellement ou périodiquement, selon la permission actuelle. Les cotisations pour la période 2017 - 2020 seraient basées sur les données de représentation pour chaque membre en 2015, qui seraient recueillies auprès des membres en 2016. Cela correspond au processus qui existe avec la formule actuelle. Cela nécessitera un calcul en 2016 qui présentera probablement des différences par rapport aux chiffres calculés avec les données actuelles. Ces différences devraient être relativement réduites.

Veuillez également noter que le nombre d'individus représentés par un membre sera à nouveau ajusté avec le calcul, pour prendre en compte tout individu déjà inclus pour un autre membre. Cela se produit lorsque l'un de nos membres est lui-même un membre d'un autre de nos membres.

L'objectif est de faire en sorte qu'un mouvement national ne soit facturé qu'une fois pour chaque individu. Ainsi, le nombre d'individus représentés par le premier membre est soustrait du nombre d'individus représentés par le second membre.

Les cotisations seraient ensuite à nouveau calculées en 2020 pour la période de quatre ans 2021 - 2024, en utilisant les données d'adhésion de 2019, et probablement en utilisant à nouveau un plafond intégré de 10 %. Cela entraînerait un retard significatif pour la mise en oeuvre complète, mais le Conseil d'administration estime que c'est essentiel pour préserver la stabilité pour les membres actuels.

Cotisations 2016 – Exemple de la nouvelle formule – sous réserve d'un nouveau calcul pour 2017 sur base des données réelles

Region	Country	ORGANISATION NAME	Status	GDP 2013 in USD
Africa	Botswana	Botswana Co-operative Association (BOCA)	Full Member	15,675.23
Africa	Cote d'Ivoire	Fédération des sociétés coopératives d'Hévéa de Côte d'Ivoire (FENASCOOPH-CI)	Full Member	3,011.93
Africa	Guinea	Fédération des Coopératives d'approvisionnement et d'alimentation générale (FECAAG)	Full Member	1,255.23
Africa	Kenya	Agri and Co-operative Training and Consultancy Services Ltd. (ATC)	Associate Member	2,264.70
Africa	Kenya	CIC Insurance Group Limited	Full Member	2,264.70
Africa	Kenya	Co-operative Bank of Kenya Ltd (CBK)	Full Member	2,264.70
Africa	Kenya	Co-operative University College of Kenya (CCK)	Associate Member	2,264.70
Africa	Kenya	Eastern Africa Farmers Federation (EAFF)	Associate Member	2,264.70
Africa	Kenya	Kenya Union of Savings & Credit Co-operatives Ltd. (KUSCCO)	Full Member	2,264.70
Africa	Kenya	National Co-operative Housing Union Ltd. (NACHU)	Full Member	2,264.70
Africa	Lesotho	Boliba Multipurpose Co-operative (BMC)	Full Member	2,585.65
Africa	Lesotho	Co-operative Lesotho (COPLES)	Full Member	2,585.65
Africa	Mauritius	The Mauritius Co-operative Union Ltd. (MCUL)	Full Member	17,199.95
Africa	Namibia	Namibia Co-operatives Advisory Board (NCAB)	Associate Member	9,684.99
Africa	Nigeria	Co-operative Federation of Nigeria (CFN)	Full Member	5,601.04
Africa	Nigeria	Federal Department of Co-operatives, Federal Ministry of Agriculture & Rural Development (FDC)	Associate Member	5,601.04
Africa	Nigeria	Nigerian National Petroleum Corporation Cooperative Multipurpose Society LTD (NNPC-CMS)	Full Member	5,601.04
Africa	Zambia	Northern Province Co-operative Marketing Union Ltd. (NPCMU Ltd.)	Full Member	3,180.60
Africa	Nigeria	Odu'a Cooperative Alliance (OCA)	Full Member	5,601.04
Africa	Rwanda	Independent Institute of Lay Adventists of Kigali (INILAK)	Associate Member	1,451.75
Africa	Rwanda	National Confederation of Cooperatives Of Rwanda (NCCR)	Full Member	1,451.75
Africa	South Africa	South African National Apex Co-op (SANACO)	Full Member	12,503.69
Africa	Tanzania	Moshi Co-operative University (MoCU)	Associate Member	1,774.62
Africa	Tanzania	Tanzania Federation of Co-operatives Ltd. (TFC)	Full Member	1,774.62
Africa	Uganda	Uganda Co-operative Alliance Ltd. (UCA)	Full Member	1,410.03
Africa	Zimbabwe	Zimbabwe National Association of Housing Co-operatives (ZINAHCO)	Full Member	1,700.02
Americas	Argentina	Agricultores Federados Argentinos Sociedad Cooperativa Limitada (AFA S.C.L.)	Full Member	18,600.00
Americas	Argentina	Banco Credicoop Cooperativo Ltd. (BCCL)	Full Member	18,600.00

	GDP Multiplier	Individual members	Individual member Multiplier	2015 subscription CHF	2016 Subscription new formula CHF	Comment
	0.89	51,400	0.25	4,635.00	4,635.00	
	0.50	13,000	0.25	2,060.00	2,060.00	
	0.50	800	0.25	772.50	1,984.91	
	0.50	0	0.25	515.00	515.00	
	0.50	1,960,000	0.77	2,703.75	2,974.13	Cap at 10%
	0.50	2,900,000	1.14	3,090.00	3,399.00	Cap at 10%
	0.50	0	0.25	515.00	515.00	
	0.50	0	0.25	515.00	515.00	
	0.50	3,200,000	1.26	4,112.79	4,524.07	Cap at 10%
	0.50	590,000	0.25	1,931.26	1,984.91	
	0.50	29,422	0.25	2,060.00	2,060.00	
	0.50	90,000	0.25	2,060.00	2,060.00	
	0.98	150,000	0.25	6,180.00	6,180.00	
	0.55	0	0.25	3,090.00	3,090.00	
	0.50	5,478,000	2.15	6,169.20	6,786.12	Cap at 10%
	0.50	0	0.25	5,150.00	5,150.00	
	0.50	6,545	0.25	2,060.00	2,060.00	
	0.50	77,442	0.25	1,557.88	1,984.91	
	0.50	6,280	0.25	1,028.20	1,984.91	
	0.50	0	0.25	515.00	515.00	
	0.50	1,624,032	0.64	2,703.75	2,974.13	Cap at 10%
	0.71	56,000	0.25	4,635.00	4,635.00	
	0.50	0	0.25	515.00	515.00	
	0.50	1,380,000	0.54	2,317.50	2,549.25	Cap at 10%
	0.50	9,000	0.25	772.50	1,984.91	
	0.50	10,000	0.25	772.50	1,984.91	
	1.06	31,400	0.25	4,120.00	4,192.12	
	1.06	814,598	0.32	7,725.00	7,725.00	

Region	Country	ORGANISATION NAME	Status	GDP 2013 in USD
Americas	Argentina	Confederación Cooperativa de la República Argentina Ltda. (COOPERAR)	Full Member	18,600.00
Americas	Argentina	Confederación Nacional de Cooperativas de Trabajo (CNCT)	Full Member	18,600.00
Americas	Argentina	Cooperativa de Provisión y Comercialización de Servicios Comunitarios de Radiodifusión COLSECOR Limitada (COLSECOR)	Full Member	18,600.00
Americas	Argentina	Federación Argentina de Cooperativas de Electricidad y otros Servicios Públicos (FACE)	Associate Member	18,600.00
Americas	Argentina	Instituto Movilizador de Fondos Cooperativos, Cooperativa Ltda. (IMFC)	Full Member	18,600.00
Americas	Argentina	La Segunda Cooperativa Limitada Seguros Generales	Full Member	18,600.00
Americas	Argentina	Sancor Cooperativa de Seguros Ltda	Full Member	18,600.00
Americas	Bolivia	Cooperativa de Ahorro y Crédito San Martín de Porres Ltda. (COSMart)	Full Member	6,129.56
Americas	Bolivia	Cooperativa de Telecomunicaciones Santa Cruz (COTAS Ltda.)	Full Member	6,129.56
Americas	Bolivia	Cooperativa Rural de Electrificación Ltda. (CRE)	Full Member	6,129.56
Americas	Bolivia	Cooperativa de Crédito Comunal el Buen Samaritano Santa Cruz Limitada (EBS)	Full Member	6,129.56
Americas	Bolivia	Confederación Nacional de Cooperativas de Bolivia (CONCOBOL)	Full Member	6,129.56
Americas	Brazil	Central de Cooperativas & Empreendimentos Solidários do Brasil (unisol Brasil)	Full Member	15,033.78
Americas	Brazil	Central Nacional das Cooperativas Odontológicas (Uniodonto do Brasil)	Full Member	15,033.78
Americas	Brazil	Central Nacional Unimed - Cooperativa Central (CNU)	Full Member	15,033.78
Americas	Brazil	Cooperativa de Crédito de Livre Admissao de Associados Pioneira da Serra Gaucha - Sicredi Pioneira Rs	Associate Member	15,033.78
Americas	Brazil	Organização das Cooperativas Brasileiras (OCB)	Full Member	15,033.78
Americas	Brazil	Unimed do Brasil, Confederação Nacional das Cooperativas Médicas (UNIMED)	Full Member	15,033.78
Americas	Brazil	Unimed do Estado de São Paulo - Federação Estadual Das Cooperativas Médicas (FESP)	Full Member	15,033.78
Americas	Brazil	Unimed Seguros Saúde S.A.	Full Member	15,033.78
Americas	Canada	Co-operatives and Mutuals Canada / Coopératives et mutuelles Canada (CMC)	Full Member	43,247.04
Americas	Chile	COOPEUCH Ltda. Cooperativa de Ahorro y Crédito	Full Member	21,911.30
Americas	Colombia	Asociación Colombiana de Cooperativas (ASCOOP)	Full Member	12,370.94
Americas	Colombia	Banco Cooperativa CoopCentral	Full Member	12,370.94
Americas	Colombia	Caja Coperativa CREDICOOP (CREDICOOP)	Full Member	12,370.94

	GDP Multiplier	Individual members	Individual member Multiplier	2015 subscription CHF	2016 Subscription new formula CHF	Comment
	1.06	686,000	0.27	7,725.00	7,725.00	
	1.06	3,000	0.25	4,120.00	4,192.12	
	1.06	128,717	0.25	6,180.00	6,180.00	
	1.06	0	0.25	3,090.00	3,090.00	
	1.06	396,402	0.25	6,180.00	6,180.00	
	1.06	1,314,900	0.52	9,270.00	9,270.00	
	1.06	1,648,100	0.65	10,815.00	10,845.72	
	0.50	75,000	0.25	2,060.00	2,060.00	
	0.50	100,000	0.25	2,317.50	2,317.50	
	0.50	360,900	0.25	2,317.50	2,317.50	
	0.50	22,800	0.25	2,060.00	2,060.00	
	0.50	29,550	0.25	2,060.00	2,060.00	
	0.85	30,000	0.25	4,120.00	4,120.00	
	0.85	20,000	0.25	4,120.00	4,120.00	
	0.85	73,000	0.25	4,635.00	4,635.00	
	0.85	0	0.25	3,090.00	3,090.00	
	0.85	8,252,400	3.24	18,507.56	20,358.31	Cap at 10%
	0.85	96,910	0.25	4,635.00	4,635.00	
	0.85	21,637	0.25	4,120.00	4,120.00	
	0.85	7,100,000	2.79	43,260.00	43,260.00	
	2.46	18,000,000	7.06	159,650.00	175,615.00	Cap at 10%
	1.24	472,000	0.25	6,180.00	6,180.00	
	0.70	894,598	0.35	3,855.74	3,913.59	
	0.70	1,195,006	0.47	9,270.00	9,270.00	
	0.70	11,625	0.25	2,741.86	2,786.81	

Region	Country	ORGANISATION NAME	Status	GDP 2013 in USD
Americas	Colombia	Casa Nacional del Profesor (CANAPRO)	Full Member	12,370.94
Americas	Colombia	Confederación de Cooperativas de Colombia (CONFECOOP)	Full Member	12,370.94
Americas	Colombia	Cooperativa del Magisterio (CODEMA)	Full Member	12,370.94
Americas	Colombia	Cooperativa Médica del Valle y de Profesionales de Colombia (COOMEVA)	Full Member	12,370.94
Americas	Colombia	La Equidad Seguros	Full Member	12,370.94
Americas	Colombia	Progressa Entidad Cooperativa de Ahorro y Crédito	Full Member	12,370.94
Americas	Colombia	Serviactiva Cooperativa de Trabajo Asociado (COOPERATIVA SERVIACTIVA)	Associate Member	12,370.94
Americas	Colombia	Universidad Cooperativa de Colombia (UCC)	Associate Member	12,370.94
Americas	Costa Rica	Banco Popular y de Desarrollo Comunal (BPDC)	Full Member	13,872.46
Americas	Costa Rica	Centro de Estudios y Capacitación Cooperativa R.L. (CENECOOP)	Full Member	13,872.46
Americas	Costa Rica	Consejo Nacional de Cooperativas (CONACOOOP)	Full Member	13,872.46
Americas	Costa Rica	Cooperativa de Ahorro y Crédito Ande N° 1 R.L. (Coope Ande N°1 R.L.)	Full Member	13,872.46
Americas	Costa Rica	Federacion de Asociaciones Cooperativas de Ahorro y Crédito R.L., (FECOOPSE R.L.)	Full Member	13,872.46
Americas	Costa Rica	Instituto Nacional de Fomento Cooperativo (INFOCOOP)	Associate Member	13,872.46
Americas	Costa Rica	Sociedad de Seguros de Vida del Magisterio Nacional (SSVMN)	Full Member	13,872.46
Americas	Dominican Republic	Cooperativa de Servicios Múltiples de Profesionales de Enfermería Inc. (COOPROENF)	Full Member	11,695.78
Americas	Dominican Republic	Cooperativa Nacional de Servicios Múltiples de Los Maestros Inc. (COOPNAMA)	Full Member	11,695.78
Americas	Dominican Republic	Instituto de Desarrollo y Crédito Cooperativo (IDECOOP)	Associate Member	11,695.78
Americas	Ecuador	Coopseguros del Ecuador S.A. (Coopseguros S.A.)	Full Member	10,468.73
Americas	Ecuador	Red de Integración Ecuatoriana de Cooperativas de Ahorro y Crédito (ICORED)	Full Member	10,468.73
Americas	El Salvador	Federación de Asociaciones Cooperativas de Ahorro y Crédito de El Salvador de R.L. (FEDECACES)	Full Member	7,762.24
Americas	El Salvador	Fundación Promotora de Cooperativas (FUNPROCOOP)	Associate Member	7,762.24
Americas	Guatemala	Confederación Guatemalteca de Federaciones Cooperativas, Responsabilidad Limitada (CONFECOOP)	Full Member	7,294.80
Americas	Honduras	Cooperativa de Ahorro y Crédito 'Sagrada Familia' Ltda.	Full Member	4,591.47
Americas	Honduras	Cooperativa Mixta de Mujeres Unidas Ltda. (COMIXMUL)	Full Member	4,591.47

GDP Multiplier	Individual members	Individual member Multiplier	2015 subscription CHF	2016 Subscription new formula CHF	Comment
0.70	33,000	0.25	2,741.86	2,786.81	
0.70	1,919,644	0.75	3,084.59	3,393.05	Cap at 10%
0.70	25,400	0.25	2,741.86	2,786.81	
0.70	250,176	0.25	6,180.00	6,180.00	
0.70	112,799	0.25	6,180.00	6,180.00	
0.70	22,500	0.25	2,741.86	2,786.81	
0.70	0	0.25	3,090.00	3,090.00	
0.70	0	0.25	3,090.00	3,090.00	
0.79	450,000	0.25	6,180.00	6,180.00	
0.79	225,400	0.25	6,180.00	6,180.00	
0.79	700,000	0.27	7,725.00	7,725.00	
0.79	49,562	0.25	4,120.00	4,120.00	
0.79	90,000	0.25	4,635.00	4,635.00	
0.79	0	0.25	3,090.00	3,090.00	
0.79	94,443	0.25	4,635.00	4,635.00	
0.66	8,200	0.25	2,741.86	2,741.86	
0.66	110,700	0.25	6,180.00	6,180.00	
0.66	0	0.25	3,090.00	3,090.00	
0.59	352,000	0.25	6,180.00	6,180.00	
0.59	2,610,000	1.02	5,398.04	5,937.85	Cap at 10%
0.50	136,700	0.25	2,317.50	2,317.50	
0.50	0	0.25	3,090.00	3,090.00	
0.50	1,113,200	0.44	3,476.25	3,476.25	
0.50	200,000	0.25	2,317.50	2,317.50	
0.50	18,500	0.25	2,060.00	2,060.00	

Region	Country	ORGANISATION NAME	Status	GDP 2013 in USD
Americas	Honduras	Federación de Cooperativas de Ahorro y Crédito, Ltda. (FACACH)	Full Member	4,591.47
Americas	Jamaica	National Union of Co-operative Societies Ltd. (NUCS)	Associate Member	8,889.72
Americas	Jamaica	Tip Friendly Society	Full Member	8,889.72
Americas	Mexico	Caja Popular Mexicana SC de AP de RL de CV (CPM)	Full Member	16,463.39
Americas	Mexico	Confederación Nacional Cooperativa de Actividades Diversas de la República Mexicana (CNC) S.C. de R.L.	Full Member	16,463.39
Americas	Mexico	Federación de Cajas Populares ALIANZA SC de RL de CV	Full Member	16,463.39
Americas	Mexico	Federación Regional de Cooperativas de Ahorro y Préstamo Noreste S.C.L. de C.V. (FENORESTE SCL de CV)	Associate Member	16,463.39
Americas	Mexico	Federación UNISAP, S.C. DE R.L. DE C.V.	Full Member	16,463.39
Americas	Panama	Cooperativa de Servicios Múltiples Profesionales, R.L.	Full Member	19,411.48
Americas	Panama	Instituto Panameño Autónomo Cooperativo (IPACOOOP)	Associate Member	19,411.48
Americas	Paraguay	Confederación Paraguaya de Cooperativas (CONPACOOOP)	Full Member	8,043.02
Americas	Paraguay	Cooperativa Multiactiva Fernando de la Mora Ltda. (COOFEDELMO LTDA.)	Full Member	8,043.02
Americas	Paraguay	Cooperativa Universitaria Ltda.	Full Member	8,043.02
Americas	Paraguay	Federación de Cooperativas del Paraguay (FECOPAR LTDA.)	Full Member	8,043.02
Americas	Paraguay	Panal Compañía de Seguros Generales S.A. - Propiedad Cooperativa	Full Member	8,043.02
Americas	Peru	Cooperativa de Ahorro y Crédito (Crl. Francisco Bolognesi Ltda.) (C.A.C. FB)	Full Member	11,775.37
Americas	Peru	Cooperativa de Ahorro y Crédito de Trabajadores de Empresas de Luz y Fuerza Eléctrica y Afines (CREDICOOP Luz y Fuerza Ltda.)	Full Member	11,775.37
Americas	Peru	Cooperativa de Ahorro y Crédito la Rehabilitadora Ltda. N° 24 (La Rehabilitadora)	Full Member	11,775.37
Americas	Peru	Cooperativa de Ahorro y Crédito Santa María Magdalena, Ltda. (CACSM)	Full Member	11,775.37
Americas	Peru	Cooperativa de Servicios Especiales Educoop (C.S.E. EDUCOOOP)	Full Member	11,775.37
Americas	Peru	Cooperativa de Servicios Múltiples del Centro Ltda. (CENTROCOOP)	Full Member	11,775.37
Americas	Peru	Cooperativa de Ahorro y Crédito San Pedro de Andahuaylas (CAC San Pedro de Andahuaylas)	Full Member	11,775.37
Americas	Peru	Cooperativo de Ahorro y Crédito Abaco (Cooperativa Abaco)	Full Member	11,775.37
Americas	Puerto Rico	Banco Cooperativo de Puerto Rico (Bancoop)	Full Member	34,743.88

	GDP Multiplier	Individual members	Individual member Multiplier	2015 subscription CHF	2016 Subscription new formula CHF	Comment
	0.50	764,258	0.30	2,896.87	2,896.87	
	0.51	0	0.25	3,090.00	3,090.00	
	0.51	18,000	0.25	4,120.00	4,120.00	
	0.94	1,725,300	0.68	10,815.00	10,815.00	
	0.94	55,000	0.25	4,635.00	4,635.00	
	0.94	337,000	0.25	6,180.00	6,180.00	
	0.94	0	0.25	3,090.00	3,090.00	
	0.94	362,600	0.25	6,180.00	6,180.00	
	1.10	8,000	0.25	4,120.00	4,374.73	
	1.10	0	0.25	3,090.00	3,090.00	
	0.50	720,000	0.28	2,896.88	2,896.88	
	0.50	11,750	0.25	2,060.00	2,060.00	
	0.50	90,200	0.25	2,060.00	2,060.00	
	0.50	114,009	0.25	2,305.50	2,305.50	
	0.50	1,779,600	0.70	4,055.63	4,461.19	Cap at 10%
	0.67	14,500	0.25	2,741.86	2,741.86	
	0.67	7,000	0.25	2,741.86	2,741.86	
	0.67	11,000	0.25	2,741.86	2,741.86	
	0.67	88,044	0.25	2,741.86	2,741.86	
	0.67	16,526	0.25	4,120.00	4,120.00	
	0.67	5,700	0.25	2,741.86	2,741.86	
	0.67	42,910	0.25	2,741.86	2,741.86	
	0.67	9,540	0.25	4,120.00	4,120.00	
	1.97	27,016	0.25	4,120.00	4,532.00	Cap at 10%

Region	Country	ORGANISATION NAME	Status	GDP 2013 in USD
Americas	Puerto Rico	Cooperativa de Ahorro y Crédito "Dr. Manuel Zeno Gandía"	Full Member	34,743.88
Americas	Puerto Rico	Cooperativa de Ahorro y Crédito de Arecibo (COOPACA)	Full Member	34,743.88
Americas	Puerto Rico	Cooperativa de Seguros de Vida de Puerto Rico (COSVI)	Full Member	34,743.88
Americas	Puerto Rico	Cooperativa de Seguros Múltiples de Puerto Rico	Full Member	34,743.88
Americas	Puerto Rico	Liga de Cooperativas de Puerto Rico (LIGACOOP)	Full Member	34,743.88
Americas	United States	CHS Inc.	Full Member	53,142.89
Americas	United States	Credit Union National Association, Inc. (CUNA)	Full Member	53,142.89
Americas	United States	National Cooperative Bank (NCB)	Full Member	53,142.89
Americas	United States	National Cooperative Business Association (NCBA)	Full Member	53,142.89
Americas	United States	National Cooperative Grocers Association (NCGA)	Full Member	53,142.89
Americas	United States	National Rural Electric Co-operative Association (NRECA)	Full Member	53,142.89
Americas	United States	National Society of Accountants for Co-operatives (NSAC)	Associate Member	53,142.89
Americas	United States	Nationwide Mutual Insurance Company	Full Member	53,142.89
Americas	Uruguay	Cámara Uruguaya de Cooperativas de Ahorro y Crédito and Capitalización (CUCACC)	Associate Member	19,589.58
Americas	Uruguay	Confederación Uruguaya de Entidades Cooperativas (CUDECOOP)	Full Member	19,589.58
Americas	Uruguay	Cooperativa Policial de Ahorro y Crédito (COPAC)	Full Member	19,589.58
Americas	Uruguay	Cooperativas Nacionales Financieras Aliadas en Red (CONFIAR)	Full Member	19,589.58
Americas	Uruguay	Instituto Nacional del Cooperativismo (INACOOOP)	Associate Member	19,589.58
Americas	Venezuela, RB	Cooperativa SEFIREL R.L.	Full Member	18,193.92
Asia + Pacific	Australia	Capricorn Society Ltd.	Full Member	43,550.08
Asia + Pacific	Australia	Co-operative Bulk Handling Limited (CBH Group)	Full Member	43,550.08
Asia + Pacific	Bangladesh	National Co-operative Union of Bangladesh (Bangladesh Jatiya Samabaya Union-BJSU)	Full Member	2,557.41
Asia + Pacific	Bhutan	Department of Agricultural Marketing and Cooperatives (DAMC)	Associate Member	7,669.24
Asia + Pacific	China	All China Federation of Handicraft & Industrial Co-operatives (ACFHIC)	Full Member	11,903.60
Asia + Pacific	China	All China Federation of Supply and Marketing Co-operatives (ACFSMC)	Full Member	11,903.60
Asia + Pacific	China	Coop Global Sourcing Limited (CGS)	Associate Member	11,903.60
Asia + Pacific	China	International Committee for the Promotion of Chinese Industrial Co-operatives (ICIC)	Associate Member	11,903.60

	GDP Multiplier	Individual members	Individual member Multiplier	2015 subscription CHF	2016 Subscription new formula CHF	Comment
	1.97	33,700	0.25	4,120.00	4,532.00	Cap at 10%
	1.97	82,300	0.25	4,635.00	5,098.50	Cap at 10%
	1.97	266,338	0.25	6,180.00	6,798.00	Cap at 10%
	1.97	270,400	0.25	6,180.00	6,798.00	Cap at 10%
	1.97	2,923	0.25	4,120.00	4,532.00	Cap at 10%
	3.02	0	0.25	0.00	0.00	Country option
	3.02	0	0.25	0.00	0.00	Country option
	3.02	0	0.25	0.00	0.00	Country option
	3.02	0	0.25	275,000.00	275,000.00	Country option
	3.02	0	0.25	0.00	0.00	Country option
	3.02	0	0.25	0.00	0.00	Country option
	3.02	0	0.25	0.00	0.00	Country option
	3.02	0	0.25	0.00	0.00	Country option
	3.02	0	0.25	0.00	0.00	Country option
	1.11	0	0.25	3,090.00	3,090.00	
	1.11	825,000	0.32	7,725.00	7,725.00	
	1.11	23,697	0.25	4,120.00	4,414.43	
	1.11	51,698	0.25	4,635.00	4,635.00	
	1.11	0	0.25	3,090.00	3,090.00	
	1.03	0	0.25	4,120.00	4,120.00	
	2.47	16,000	0.25	7,725.00	8,497.50	Cap at 10%
	2.47	4,323	0.25	7,725.00	8,497.50	Cap at 10%
	0.50	30,000,000	11.77	16,451.16	18,096.28	Cap at 10%
	0.50	0	0.25	5,149.99	5,150.00	
	0.68	800,000	0.31	3,859.85	3,859.85	
	0.68	160,000,000	20.00	61,691.85	67,861.04	Cap at 10%
	0.68	0	0.25	3,090.00	3,090.00	
	0.68	0	0.25	3,090.00	3,090.00	

Region	Country	ORGANISATION NAME	Status	GDP 2013 in USD
Asia + Pacific	India	Buldana Urban Co-operative Credit Society Ltd. (BUCCS)	Full Member	5,410.29
Asia + Pacific	India	Co-operative House Building & Finance Corporation Ltd.	Full Member	5,410.29
Asia + Pacific	India	Indian Farm Forestry Development Co-operative Ltd. (IFFDC)	Full Member	5,410.29
Asia + Pacific	India	Indian Farmers Fertiliser Co-operative Ltd. (IFFCO)	Full Member	5,410.29
Asia + Pacific	India	Krishak Bharati Co-operative Ltd. (KRIBHCO)	Full Member	5,410.29
Asia + Pacific	India	National Agricultural Co-operative Marketing Federation of India (NAFED)	Full Member	5,410.29
Asia + Pacific	India	National Co-operative Agricultural & Rural Development Banks Fed. Ltd. (NCARDBF)	Full Member	5,410.29
Asia + Pacific	India	National Co-operative Consumers Federation Ltd. (NCCF)	Full Member	5,410.29
Asia + Pacific	India	National Co-operative Development Corporation (NCDC)	Associate Member	5,410.29
Asia + Pacific	India	National Co-operative Union of India (NCUI)	Full Member	5,410.29
Asia + Pacific	India	National Federation of Farmers Procurement, Processing & Retailing Cooperatives of India Ltd. (NACOF)	Full Member	5,410.29
Asia + Pacific	India	National Federation of Fishermen's Cooperatives Ltd. (FISHCOPFED)	Full Member	5,410.29
Asia + Pacific	India	National Federation of State Co-operative Banks Ltd. (NAFSCOB)	Full Member	5,410.29
Asia + Pacific	Indonesia	Indonesian Co-operative Council (DEKOPIN)	Full Member	9,558.79
Asia + Pacific	Iran, Islamic Rep.	Central Organization for Rural Co-operatives of Iran (CORC)	Full Member	15,586.34
Asia + Pacific	Iran, Islamic Rep.	Central Union of Rural & Agricultural Co-operatives of Iran (CURACI)	Full Member	15,586.34
Asia + Pacific	Iran, Islamic Rep.	Central Union of Iran Animal Farmers (CUIAF)	Full Member	15,586.34
Asia + Pacific	Iran, Islamic Rep.	Iran Central Chamber of Co-operatives (ICC)	Full Member	15,586.34
Asia + Pacific	Iran, Islamic Rep.	Iran Oilseeds & Vegetable Oil Processing Factories Co-operative (Farda Co-op)	Full Member	15,586.34
Asia + Pacific	Iran, Islamic Rep.	Pishgaman Kavir Cooperative Company (PKYCC)	Full Member	15,586.34
Asia + Pacific	Iran, Islamic Rep.	Tose'e Ta'avon Bank (T.T. Bank)	Associate Member	15,586.34
Asia + Pacific	Israel	Co-op Israel	Full Member	32,760.41

	GDP Multiplier	Individual members	Individual member Multiplier	2015 subscription CHF	2016 Subscription new formula CHF	Comment
	0.50	382,454	0.25	2,317.50	2,317.50	
	0.50	12,490	0.25	1,028.20	1,984.91	
	0.50	28,287	0.25	1,028.20	1,984.91	
	0.50	55,000,000	20.00	41,127.90	45,240.69	Cap at 10%
	0.50	2,800,000	1.10	4,635.00	5,098.50	Cap at 10%
	0.50	4,500,000	1.77	6,169.19	6,786.10	Cap at 10%
	0.50	1,580,325	0.62	3,598.69	3,958.56	Cap at 10%
	0.50	2,164,588	0.85	4,112.79	4,524.07	Cap at 10%
	0.50	0	0.25	685.48	754.02	Cap at 10%
	0.50	23,459,317	9.21	16,451.16	18,096.28	Cap at 10%
	0.50	80,200	0.25	2,060.00	2,060.00	
	0.50	97,682	0.25	1,542.30	1,984.91	
	0.50	3,381,299	1.33	4,112.79	4,524.07	Cap at 10%
	0.54	30,000,000	11.77	24,676.74	27,144.41	Cap at 10%
	0.89	442,278	0.25	3,084.59	3,393.05	Cap at 10%
	0.89	5,000,000	1.99	21,592.15	23,751.37	Cap at 10%
	0.89	1,350,000	0.53	4,626.89	5,089.58	Cap at 10%
	0.89	25,000,000	9.81	24,676.74	27,144.41	Cap at 10%
	0.89	23	0.25	2,741.86	3,016.05	Cap at 10%
	0.89	15,000	0.25	2,741.86	3,016.05	Cap at 10%
	0.89	0	0.25	3,090.00	3,090.00	
	1.86	13,000	0.25	7,725.00	7,725.00	

Region	Country	ORGANISATION NAME	Status	GDP 2013 in USD
Asia + Pacific	Israel	Kibbutz Movement	Full Member	32,760.41
Asia + Pacific	Japan	Central Union of Agricultural Co-operatives (JA-ZENCHU)	Full Member	36,315.45
Asia + Pacific	Japan	IE-NO-HIKARI Association (Association for Education and Publications on Agricultural Co-operatives)	Full Member	36,315.45
Asia + Pacific	Japan	Japan Co-operative Insurance Association Inc. (JCIA)	Associate Member	36,315.45
Asia + Pacific	Japan	Japan Workers' Co-operative Union (Jigyodan) (JWCU)	Full Member	36,315.45
Asia + Pacific	Japan	Japanese Consumers' Co-operative Union (JCCU)	Full Member	36,315.45
Asia + Pacific	Japan	Japanese Health and Welfare Co-operative Federation (HeW Co-op Japan)	Full Member	36,315.45
Asia + Pacific	Japan	National Association of Labour Banks (NALB)	Full Member	36,315.45
Asia + Pacific	Japan	National Federation of Agricultural Co-operative Associations (ZEN-NOH)	Full Member	36,315.45
Asia + Pacific	Japan	National Federation of Fisheries Co-operatives Associations (JF ZENGYOREN)	Full Member	36,315.45
Asia + Pacific	Japan	National Federation of Forest Owners' Co-operative Associations (ZENMORI-REN)	Full Member	36,315.45
Asia + Pacific	Japan	National Federation of University Co-operative Associations (NFUCA)	Full Member	36,315.45
Asia + Pacific	Japan	National Federation Of Workers & Consumers Insurance Co-operatives (ZENROSAI)	Full Member	36,315.45
Asia + Pacific	Japan	National Mutual Insurance Federation of Agricultural Co-operatives (ZENKYOREN)	Full Member	36,315.45
Asia + Pacific	Japan	The Japan Agricultural News (NIHON-NOGYO-SHIMBUN)	Full Member	36,315.45
Asia + Pacific	Japan	The Norinchukin Bank	Full Member	36,315.45
Asia + Pacific	Kazakhstan	Union of Consumer Societies of the Republic of Kazakhstan	Full Member	23,205.64
Asia + Pacific	Korea, Rep.	Dure Consumer's Cooperative Union (DCCU)	Associate Member	33,139.58
Asia + Pacific	Korea, Rep.	iCOOP Korea	Full Member	33,139.58
Asia + Pacific	Korea, Rep.	Korea University Cooperative Federation (KUCF)	Associate Member	33,139.58
Asia + Pacific	Korea, Rep.	Korean Federation of Community Credit Co-operatives (KFCC)	Full Member	33,139.58
Asia + Pacific	Korea, Rep.	Korean National Federation of Fisheries Co-operatives (NFFC)	Full Member	33,139.58
Asia + Pacific	Korea, Rep.	National Agricultural Co-operative Federation (NACF)	Full Member	33,139.58

	GDP Multiplier	Individual members	Individual member Multiplier	2015 subscription CHF	2016 Subscription new formula CHF	Comment
	1.86	137,000	0.25	14,973.75	14,973.75	
	2.06	0	0.25	5,500.00	5,500.00	Country option
	2.06	0	0.25	5,500.00	5,500.00	Country option
	2.06	0	0.25	2,754.00	2,754.00	
	2.06	0	0.25	5,500.00	5,500.00	Country option
	2.06	0	0.25	57,638.00	57,638.00	Country option
	2.06	0	0.25	5,500.00	5,500.00	Country option
	2.06	0	0.25	7,000.00	7,000.00	Country option
	2.06	0	0.25	49,669.00	49,669.00	Country option
	2.06	0	0.25	9,000.00	9,000.00	Country option
	2.06	0	0.25	6,500.00	6,500.00	Country option
	2.06	0	0.25	5,500.00	5,500.00	Country option
	2.06	0	0.25	10,102.00	10,102.00	Country option
	2.06	0	0.25	49,669.00	49,669.00	Country option
	2.06	0	0.25	5,500.00	5,500.00	Country option
	2.06	0	0.25	49,668.00	49,668.00	Country option
	1.32	16,700	0.25	4,120.00	4,532.00	Cap at 10%
	1.88	0	0.25	3,090.00	3,090.00	
	1.88	155,705	0.25	10,281.98	10,281.98	
	1.88	0	0.25	3,090.00	3,090.00	
	1.88	1,369,035	0.54	23,175.00	23,175.00	
	1.88	158,000	0.25	10,281.98	10,281.98	
	1.88	2,400,000	0.94	30,900.00	30,900.00	

Region	Country	ORGANISATION NAME	Status	GDP 2013 in USD
Asia + Pacific	Korea, Rep.	National Credit Union Federation of Korea (NACUFOK)	Full Member	33,139.58
Asia + Pacific	Korea, Rep.	National Forestry Co-operatives Federation (NFCF)	Full Member	33,139.58
Asia + Pacific	Kuwait	Union of Consumer Co-operative Societies State of Kuwait (KUCCS)	Full Member	86,274.33
Asia + Pacific	Malaysia	Co-operative College of Malaysia (CCM)	Associate Member	23,297.63
Asia + Pacific	Malaysia	Malaysian National Cooperative Movement (ANGKASA)	Full Member	23,297.63
Asia + Pacific	Malaysia	National Land Finance Co-operative Society Ltd.	Full Member	23,297.63
Asia + Pacific	Mongolia	Mongolian Co-operative Alliance (MNCA)	Full Member	9,432.66
Asia + Pacific	Mongolia	National Association of Mongolian Agricultural Co-operatives (NAMAC)	Full Member	9,432.66
Asia + Pacific	Myanmar	Union Of Myanmar Central Co-operative Society Ltd. (CCS)	Full Member	1,700.00
Asia + Pacific	Nepal	National Co-operative Bank Ltd. (NCBL)	Full Member	2,244.25
Asia + Pacific	Nepal	National Co-operative Development Board (NCDB)	Associate Member	2,244.25
Asia + Pacific	Nepal	National Co-operative Federation of Nepal (NCF)	Full Member	2,244.25
Asia + Pacific	Nepal	Nepal Agricultural Co-operative Central Federation Limited (NACCFL)	Full Member	2,244.25
Asia + Pacific	New Zealand	Cooperative Business New Zealand	Full Member	34,825.63
Asia + Pacific	Pakistan	Karachi Co-operative Housing Societies Union Ltd.	Full Member	4,698.89
Asia + Pacific	Papoua New guinea	Office of Co-operative Societies of Papua New Guinea (OCS PNG)	Associate Member	2,538.46
Asia + Pacific	Philippines	Co-operative Union of the Philippines Inc. (CUP)	Full Member	6,532.58
Asia + Pacific	Philippines	National Confederation Of Co-operatives (NATCCO)	Full Member	6,532.58
Asia + Pacific	Philippines	Victo National Co-operative Federation And Development Center (victo National)	Full Member	6,532.58
Asia + Pacific	Singapore	Singapore National Co-operative Federation Ltd. (SNCF)	Full Member	78,744.13
Asia + Pacific	Sri Lanka	Kotikawatta Thrift and Credit Co-operative Society Ltd. (KTCCS)	Full Member	9,735.74
Asia + Pacific	Sri Lanka	National Co-operative Council of Sri Lanka (NCCSL)	Full Member	9,735.74
Asia + Pacific	Sri Lanka	National Fisheries Federation (NFF)	Associate Member	9,735.74

	GDP Multiplier	Individual members	Individual member Multiplier	2015 subscription CHF	2016 Subscription new formula CHF	Comment
	1.88	1,240,000	0.49	23,175.00	23,175.00	
	1.88	50,000	0.25	10,281.98	10,281.98	
	4.90	444,753	0.25	15,450.00	16,995.00	Cap at 10%
	1.32	0	0.25	3,090.00	3,090.00	
	1.32	5,764,413	2.26	24,676.74	27,144.41	Cap at 10%
	1.32	54,757	0.25	4,635.00	5,098.50	Cap at 10%
	0.54	47,036	0.25	2,060.00	2,127.82	
	0.54	108,000	0.25	2,317.50	2,317.50	
	0.50	1,085,692	0.43	2,317.50	2,549.25	Cap at 10%
	0.50	6,100	0.25	772.50	1,984.91	
	0.50	0	0.25	515.00	515.00	
	0.50	3,200,000	1.26	3,084.59	3,393.05	Cap at 10%
	0.50	343,400	0.25	1,545.00	1,984.91	
	1.98	385,000	0.25	15,450.00	15,450.00	
	0.50	921,999	0.36	1,028.20	1,984.91	
	0.50	1	0.25	5,150.00	5,150.00	
	0.50	3,200,000	1.26	6,952.50	7,647.75	Cap at 10%
	0.50	1,500,000	0.59	4,055.63	4,461.19	Cap at 10%
	0.50	500,000	0.25	2,896.87	2,896.87	
	4.47	1,400,000	0.55	23,175.00	25,492.50	Cap at 10%
	0.55	2,783	0.25	2,060.00	2,195.31	
	0.55	3,000,000	1.18	6,169.19	6,786.10	Cap at 10%
	0.55	0	0.25	3,090.00	3,090.00	

Region	Country	ORGANISATION NAME	Status	GDP 2013 in USD
Asia + Pacific	Sri Lanka	National Institute Of Co-operative Development (NICD)	Associate Member	9,735.74
Asia + Pacific	Sri Lanka	Federation of Thrift & Credit Co-operative Societies Ltd. in Sri Lanka (SANASA)	Full Member	9,735.74
Asia + Pacific	Sri Lanka	Sri Lanka Consumer Co-operative Societies Federation Ltd. (Coopfed)	Full Member	9,735.74
Asia + Pacific	Thailand	The Co-operative League of Thailand (CLT)	Full Member	14,390.01
Asia + Pacific	Vanuatu	Office of the Registrar of Cooperatives and Business Development Services (ORCBDS)	Associate Member	2,991.03
Asia + Pacific	Vietnam	Vietnam Co-operative Alliance (VCA)	Full Member	5,293.18
Asia + Pacific	West Bank and Gaza	Economic and Social Development Center of Palestine (ESDC)	Associate Member	4,575.96
Europe	Armenia	"Farm Credit Armenia" Universal Credit Organization Commercial Cooperative (FCA UCO CC)	Full Member	7,774.38
Europe	Austria	Oesterreichischer Verband gemeinnütziger Bauvereinigungen - Revisionsverband (gbv)	Full Member	44,149.21
Europe	Belarus	Belarussian Republican Union of Consumer Societies (BELKOOPSOYUZ)	Full Member	17,615.46
Europe	Belgium	Febecoop	Full Member	40,338.15
Europe	Bulgaria	Central Cooperative Bank Plc (CCB)	Full Member	15,940.54
Europe	Bulgaria	Central Co-operative Union (CCU)	Full Member	15,940.54
Europe	Bulgaria	National Union of Workers Producers Co-operatives of Bulgaria (NUWPCB)	Full Member	15,940.54
Europe	Cyprus	Co-operative Central Bank Ltd. (CCB)	Full Member	29,450.09
Europe	Cyprus	Cyprus Turkish Co-operative Central Bank Ltd. (KoopBank)	Full Member	29,450.09
Europe	Cyprus	Pancyprian Co-operative Confederation Ltd.	Full Member	29,450.09
Europe	Czech Republic	Co-operative Association of the Czech Republic (CACR)	Full Member	27,344.27
Europe	Denmark	Kooperationen	Full Member	42,763.76
Europe	Finland	Pellervo, Confederation of Finnish Co-operatives	Full Member	38,250.66
Europe	Finland	SOK Corporation	Full Member	38,250.66
Europe	France	Confédération Générale des Scop (CGSCOP)	Full Member	36,907.27
Europe	France	Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Full Member	36,907.27
Europe	France	COOP de France	Full Member	36,907.27
Europe	France	Coop FR	Full Member	36,907.27
Europe	France	Crédit Coopératif	Full Member	36,907.27
Europe	France	Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs (FNCC)	Full Member	36,907.27
Europe	Georgia	Agricultural and Industrial Co-operative Society of Georgia (Union of Co-operatives - IBERIA)	Full Member	7,164.58

	GDP Multiplier	Individual members	Individual member Multiplier	2015 subscription CHF	2016 Subscription new formula CHF	Comment
	0.55	0	0.25	3,090.00	3,090.00	
	0.55	5,000,000	1.99	16,060.27	17,467.48	
	0.55	4,050,000	1.59	6,952.50	7,647.75	Cap at 10%
	0.82	10,552,839	4.14	21,592.15	23,751.36	Cap at 10%
	0.50	0	0.25	5,150.00	5,150.00	
	0.50	6,500,000	2.55	14,394.77	15,834.24	Cap at 10%
	0.50	0	0.25	3,090.00	3,090.00	
	0.50	1,133	0.25	2,060.00	2,060.00	
	2.51	477,000	0.25	15,450.00	15,450.00	
	1.00	1,300,000	0.51	4,626.90	5,089.59	Cap at 10%
	2.29	40,000	0.25	7,725.00	8,497.50	Cap at 10%
	0.91	5,796	0.25	4,119.60	4,119.60	
	0.91	153,362	0.25	6,180.00	6,180.00	
	0.91	50,000	0.25	4,635.00	4,635.00	
	1.67	625,982	0.25	19,312.50	19,312.50	
	1.67	122,332	0.25	15,450.00	15,450.00	
	1.67	0	0.25	7,210.00	7,210.00	
	1.55	722,205	0.28	19,312.50	19,312.50	
	2.43	4,803	0.25	7,725.00	8,497.50	Cap at 10%
	2.17	2,179,000	0.86	15,422.96	16,965.26	Cap at 10%
	2.17	2,032,781	0.80	30,900.00	30,900.00	
	2.10	38,004	0.25	9,000.00	9,000.00	
	2.10	7,300,000	2.86	60,000.00	66,000.00	Cap at 10%
	2.10	300,000	0.25	15,000.00	15,000.00	
	2.10	7,928,345	3.11	17,000.00	18,700.00	Cap at 10%
	2.10	31,634	0.25	9,000.00	9,000.00	
	2.10	2,000,000	0.78	10,000.00	11,000.00	Cap at 10%
	0.50	3,000	0.25	2,060.00	2,060.00	

Region	Country	ORGANISATION NAME	Status	GDP 2013 in USD
Europe	Germany	Dgrv - Deutscher Genossenschafts- Und Raiffeisenverband E. V.	Full Member	43,331.70
Europe	Germany	GdW Bundesverband deutscher Wohnungs- und Immobilienunternehmen e.V.	Full Member	43,331.70
Europe	Germany	Zentralverband deutscher Konsumgenossenschaften e.V. (ZdK)	Associate Member	43,331.70
Europe	Hungary	AFEOSZ / COOP SZOVETSEG	Full Member	22,877.51
Europe	Hungary	National Federation of Agricultural Co-operators and Producers (MOSZ)	Full Member	22,877.51
Europe	Ireland	NABCO	Full Member	43,304.25
Europe	Italy	Associazione Generale Cooperative Italiane (A.G.C.I. Nazionale)	Full Member	34,302.63
Europe	Italy	Confederazione Cooperative Italiane (CONFCOOPERATIVE)	Full Member	34,302.63
Europe	Italy	European Research Institute on Cooperative and Social Enterprises (EURICSE)	Associate Member	34,302.63
Europe	Italy	Lega Nazionale delle Cooperative e Mutue (Legacoop)	Full Member	34,302.63
Europe	Lithuania	Lithuanian Union of Co-operative Societies (LITCOOPUNION)	Full Member	25,416.70
Europe	Malta	Koperattivi Malta	Full Member	30,213.07
Europe	Moldova	Central Union of Consumer Co-operatives of the Republic of Moldova (MOLDCOOP)	Full Member	4,669.23
Europe	Netherlands	Oikocredit - Ecumenical Development Co-operative Society U.A.	Full Member	43,403.72
Europe	Norway	Coop Norge SA	Full Member	65,461.17
Europe	Norway	Federation of Norwegian Agricultural Co-operatives (Norsk Landbrukssamvirke)	Full Member	65,461.17
Europe	Norway	The Co-operative Housing Federation of Norway (NBBL)	Full Member	65,461.17
Europe	Poland	Auditing Union of Housing Co-operatives	Full Member	23,274.80
Europe	Poland	National Association of Co-operative Saving and Credit Unions (NACSCU)	Full Member	23,274.80
Europe	Poland	National Auditing Union of Workers' Co-operatives (NAUWC)	Full Member	23,274.80
Europe	Poland	National Co-operative Council – NCC	Full Member	23,274.80
Europe	Poland	National Supervision Union of Spolem Consumer Co-operatives	Full Member	23,274.80
Europe	Portugal	Confecoop - Confederação Cooperativa Portuguesa, CCRL	Full Member	25,899.53
Europe	Portugal	Confederação Nacional de Cooperativas Agrícolas e do Crédito Agrícola de Portugal, Ccrl (CONFAGRI)	Full Member	25,899.53
Europe	Portugal	Cooperativa António Sérgio para a Economia Social - Cooperativa de Interesse Público de Responsabilidade Limitada (CASES)	Full Member	25,899.53

	GDP Multiplier	Individual members	Individual member Multiplier	2015 subscription CHF	2016 Subscription new formula CHF	Comment
	2.46	500,000	0.25	19,312.50	19,312.50	
	2.46	2,827,727	1.11	30,900.00	33,990.00	Cap at 10%
	2.46	0	0.25	3,090.00	3,090.00	
	1.30	45,000	0.25	7,725.00	7,725.00	
	1.30	40,000	0.25	5,483.72	5,483.72	
	2.46	1,500	0.25	7,210.00	7,931.00	Cap at 10%
	1.95	404,603	0.25	15,450.00	15,450.00	
	1.95	3,166,150	1.24	41,127.90	41,127.90	
	1.95	0	0.25	3,090.00	3,090.00	
	1.95	8,984,780	3.53	108,150.00	109,014.48	
	1.44	40,058	0.25	4,120.00	4,532.00	Cap at 10%
	1.72	4,606	0.25	7,725.00	7,725.00	
	0.50	200,200	0.25	2,317.50	2,317.50	
	2.46	50,000	0.25	10,281.98	10,281.98	
	3.72	1,300,000	0.51	23,175.00	25,492.50	Cap at 10%
	3.72	188,238	0.25	15,450.00	15,450.00	
	3.72	841,140	0.33	19,312.50	19,478.47	
	1.32	1,100,000	0.43	23,175.00	23,175.00	
	1.32	2,315,000	0.91	14,394.77	15,834.24	Cap at 10%
	1.32	6,200	0.25	5,483.72	5,483.72	
	1.32	8,100,000	3.18	24,676.74	27,144.41	Cap at 10%
	1.32	73,000	0.25	8,225.58	8,225.58	
	1.47	500,000	0.25	7,819.62	7,819.62	
	1.47	500,000	0.25	7,819.62	7,819.62	
	1.47	6	0.25	7,210.00	7,210.00	

Region	Country	ORGANISATION NAME	Status	GDP 2013 in USD
Europe	Romania	National Union of Handicraft and Production Co-operatives of Romania (UCECOM)	Full Member	18,634.80
Europe	Russian Federation	Central Union of Consumer Societies of the Russian Federation	Full Member	24,120.29
Europe	Russian Federation	Moscow Regional Union of Consumer Societies	Full Member	24,120.29
Europe	Slovak Republic	Co-operative Union of the Slovak Republic (Družstevná Únia Slovenskej Republiky)	Full Member	26,114.49
Europe	Spain	Confederació de Cooperatives de Catalunya (CCC)	Full Member	32,103.48
Europe	Spain	Confederación Empresarial Española de la Economía Social (CEPES)	Full Member	32,103.48
Europe	Spain	Confederación Española de Cooperativas de Trabajo Asociado (COCETA)	Full Member	32,103.48
Europe	Spain	Fundación Espriu	Full Member	32,103.48
Europe	Spain	KONFEKOOP - Confederación de Cooperativas de Euskadi	Full Member	32,103.48
Europe	Sweden	Coompanion - Kooperativ Utveckling Sverige	Associate Member	43,533.48
Europe	Sweden	Hsb Riksförbund (Swedish National Tenant-owner Cooperative Housing Association)	Full Member	43,533.48
Europe	Sweden	Kooperativa Förbundet (KF) (The Swedish Co-operative Union)	Full Member	43,533.48
Europe	Sweden	Riksbyggen (Co-operative Housing Union)	Full Member	43,533.48
Europe	Switzerland	Allgemeine Baugenossenschaft Zürich (ABZ)	Full Member	53,671.86
Europe	Turkey	Central Union of The Agricultural Credit Cooperatives of Turkey	Full Member	18,975.46
Europe	Turkey	National Co-operative Union of Turkey (NCUT)	Full Member	18,975.46
Europe	Turkey	The Central Union of Turkish Forestry Co-operatives (ORKOOP)	Full Member	18,975.46
Europe	Turkey	Turkish Co-operative Association	Full Member	18,975.46
Europe	Turkey	Union of Sugar Beet Growers' Production Co-operative (Pankobirlik)	Full Member	18,975.46
Europe	Ukraine	Central Union of Consumer Societies of Ukraine (UKOOPSPILKA)	Full Member	8,787.83
Europe	United Kingdom	Co-operatives UK	Full Member	36,196.72
Europe	United Kingdom	Plunkett Foundation	Associate Member	36,196.72
Europe	United Kingdom	Women in Informal Employment Globalizing and Organizing (WIEGO)	Associate Member	36,196.72
Supranational	Americas	Confederación Latinoamericana de Cooperativas de Ahorro y Crédito (COLAC)	Full Member	#N/A
Supranational	Asia Pacific	Association of Asian Confederations of Credit Unions (ACCU)	Full Member	#N/A
Supranational	Europe	European Association of Co-operative Banks (EACB)	Full Member	#N/A
Supranational	International	World Council of Credit Unions (WOCCU)	Full Member	#N/A

	GDP Multiplier	Individual members	Individual member Multiplier	2015 subscription CHF	2016 Subscription new formula CHF	Comment
	1.06	16,184	0.25	4,120.00	4,200.06	
	1.37	3,900,000	1.53	18,540.00	20,394.00	Cap at 10%
	1.37	40,000	0.25	4,120.00	4,532.00	Cap at 10%
	1.48	233,204	0.25	10,281.98	10,281.98	
	1.82	173,780	0.25	10,281.98	10,281.98	
	1.82	99,000	0.25	11,587.50	11,587.50	
	1.82	96,000	0.25	11,587.50	11,587.50	
	1.82	181,980	0.25	15,450.00	15,450.00	
	1.82	38,088	0.25	7,725.00	7,725.00	
	2.47	0	0.25	3,090.00	3,090.00	
	2.47	554,475	0.25	19,312.50	19,312.50	
	2.47	3,237,000	1.27	46,350.00	49,865.71	
	2.47	170,000	0.25	15,450.00	15,450.00	
	3.05	10,000	0.25	7,725.00	8,497.50	Cap at 10%
	1.08	466,196	0.25	6,180.00	6,180.00	
	1.08	566,589	0.25	7,725.00	7,725.00	
	1.08	306,728	0.25	6,180.00	6,180.00	
	1.08	500	0.25	4,120.00	4,275.49	
	1.08	411,517	0.25	6,180.00	6,180.00	
	0.50	482,700	0.25	2,317.50	2,317.50	
	2.06	10,019,000	3.93	123,600.00	128,306.01	
	2.06	0	0.25	3,090.00	3,090.00	
	2.06	0	0.25	3,090.00	3,090.00	
	#N/A	1	0.25	7,210.00	7,210.00	
	#N/A	1	0.25	7,210.00	7,210.00	
	#N/A	1	0.25	7,210.00	7,210.00	
	#N/A	2	0.25	10,300.00	10,300.00	

Amendements au Règlement intérieur

FORMULE DES COTISATIONS – ARTICLE 15

VERSION ACTUELLE

Le paiement des cotisations est effectué en francs suisses ou dans toute autre monnaie telle que déterminée par le Conseil.

L'ACI calcule la cotisation de ses Membres et Membres associés sur un cycle quadriennal sur la base des données précédant de deux ans la 1^{re} année du cycle de cotisation (par exemple données de 2011 pour les cotisations 2013-2016). Tous les Membres et les Membres associés doivent néanmoins fournir annuellement au Bureau global des données actualisées sur le nombre de leurs membres ou le nombre de membres qu'elles regroupent ou représentent ainsi qu'une mise à jour de leurs affiliations à d'autres Membres et Membres associés de l'ACI.

Le montant de la cotisation demeure le même durant le cycle quadriennal, mais peut être indexé sur l'inflation. L'Assemblée générale permet au Conseil de décider d'ajouter un pourcentage annuel pour couvrir l'inflation.

La formule de cotisation pour les Membres se calcule de la manière suivante :

COTISATION DE BASE (3.000 CHF) **x MULTIPLICATEUR PAR TRANCHE DE MEMBRES** (Tableau 1) **x MULTIPLICATEUR DE L'INDICE DE REVENU DU PAYS DE LA BANQUE MONDIALE** ("World Bank Country Income Index – WBCII") (Tableau 2)

Néanmoins, si le montant calculé n'atteint pas la cotisation minimale selon la catégorie WBCII du Membre (tableau 3), la cotisation minimale appropriée est appliquée.

L'ACI calcule les cotisations en fonction du nombre de membres individuels que chaque Membre regroupe ou représente, ainsi que des affiliations à d'autres Membres de l'ACI ("membres de Membres"), deux ans avant la première année de paiement. En cas de non-obtention des données demandées, l'ACI utilise les données qu'elle peut trouver ou évalue l'organisation au mieux de sa connaissance.

Tableau 1 - Multiplicateur par tranche de membres		
Tranches	Nombre de membres individuels	Multiplicateur
1	Inférieur ou égal à 2 500 membres individuels (750 CHF ou cotisation minimale)	0.25
2	Supérieur à 2 500 et inférieur à 50 000	0.50
3	Égal ou supérieur à 50 000 et inférieur à 100 000	0.75
4	Égal ou supérieur à 100 000 et inférieur à 500 000	1.00
5	Égal ou supérieur à 500 000 et inférieur à 1 000 000	1.25
6	Égal ou supérieur à 1 000 000 et inférieur à 1 500 000	1.50
7	Égal ou supérieur à 1 500 000 et inférieur à 2 000 000	1.75
8	Égal ou supérieur à 2 000 000 et inférieur à 3 000 000	2.00
9	Égal ou supérieur à 3 000 000 et inférieur à 5 000 000	3.00
10	Égal ou supérieur à 5 000 000 et inférieur à 10 000 000	7.00
11	Égal ou supérieur à 10 000 000 et inférieur à 30 000 000	8.00
12	Égal ou supérieur à 30 000 000	20.00

Tableau 2 - Multiplicateur de l'indice de revenu du pays de la Banque mondiale (WBCII)

Catégorie WBCII	Multiplicateur
Faible (F)	0.50
Moyen-inférieur (MI)	0.75
Moyen supérieur (MS)	2.00
Elevé (E)	5.00

Tableau 3 - Cotation minimale selon la catégorie WBCII

Catégorie WBCII	Cotation minimale (CHF)
Faible (F)	750
Moyen-inférieur (MI)	2,000
Moyen supérieur (MS)	4,000
Elevé (E)	7,000

Les Membres associés s'acquittent d'une cotation basée sur l'indice de revenu du pays de la Banque mondiale (WBCII) conformément aux dispositions ci-dessous :

Cotation à l'ACI pour les Membres associés :

WBCII faible	500 CHF
WBCII moyen-inférieur, moyen-supérieur et élevé	3,000 CHF

ICA Subscription Fee for Governmental Associate Members

WBCII faible	3,000 CHF
WBCII moyen-inférieur	5,000 CHF
WBCII moyen supérieur	7,000 CHF
WBCII élevé	10,000 CHF

L'ACI applique l'indice de revenu du pays de la Banque mondiale (WBCII) de l'année précédant l'année du paiement.

Pour les Membres associés ayant un statut international ou supranational dans une région, la cotation est de 7 000 CHF, et pour les Membres avec un tel statut dans plus d'une région, la cotation s'élève à 10 000 CHF.

Dans les pays comptant plusieurs Membres et/ou Membres associés, les affiliations entre Membres de l'ACI de ce pays sont déterminées. La formule est tout d'abord appliquée aux coopératives originales qui sont Membres directs de l'ACI, afin d'éviter le double comptage des membres individuels. Leur nombre respectif de membres est ensuite soustrait de celui des autres Membres de l'ACI dans les pays auxquels ils sont affiliés. Les cotisations des autres organisations membres de l'ACI sont ensuite calculées sur le solde des membres qu'elles représentent.

Les Membres d'un pays donné peuvent conclure un arrangement institutionnel avec l'ACI par lequel ils déterminent la façon dont l'intégralité de leurs cotisations sera payée en accord avec les Statuts.

Le montant maximal de cotisation dû par pays est de 275 000 CHF. Dans les cas où la somme des cotisations individuelles de tous les Membres d'un pays dépasse la limite maximale de cotisation, la contribution des Membres de ce pays est allouée proportionnellement ou redéfinie sur la base d'un arrangement institutionnel particulier tel que décrit ci-dessus.

L'Assemblée générale confie au Conseil de l'ACI, par l'intermédiaire de son Comité d'adhésions, un pouvoir discrétionnaire pour modifier une cotisation spécifique (à la hausse ou à la baisse) afin de tenir compte d'éléments circonstanciels qui présentent un caractère réellement exceptionnel (traitement spécial conformément à l'Article 14, paragraphe 3 du présent Règlement d'ordre intérieur).

Les cotisations sont redistribuées entre le Bureau global, les Régions et les Organisations sectorielles selon les modalités établies par le Conseil de l'ACI.

FORMULE DES COTISATIONS – ARTICLE 15

NOUVELLE VERSION

Toutes les cotisations sont facturées en francs suisses, ou dans toute autre devise telle que déterminée par le Conseil.

L'ACI calcule les cotisations de ses Membres et Membres associés sur un cycle quadriennal sur la base des données concernant les membres fournies pour l'année précédant de deux ans la première année du cycle de cotisation (par exemple, les données de 2011 pour les cotisations 2013-2016). Tous les Membres et Membres associés doivent néanmoins fournir annuellement au Bureau mondial des données actualisées incluant le nombre de membres qu'ils regroupent ou représentent ainsi qu'une mise à jour des affiliations à d'autres Membres et Membres associés de l'ACI.

Les frais de cotisation restent au même niveau pendant le cycle de cotisation quadriennal, mais peuvent être indexés sur l'inflation. L'Assemblée générale donne au Conseil de l'ACI le pouvoir d'ajouter un pourcentage annuel pour couvrir l'inflation.

La formule de cotisation pour les Membres est calculée de la manière suivante :

Tarif de base multiplié par le facteur de représentation multiplié par le facteur économique

Le facteur de représentation est calculé comme le ratio du nombre de membres individuels d'un membre par rapport au nombre moyen de membres individuels représentés par tous les membres au début de chaque cycle quadriennal. Le facteur de représentation minimum est de 0,25 et le maximum est de 20.

Le facteur économique est calculé comme le ratio du PIB du pays du membre (avec pour référence le Produit intérieur brut à parité de pouvoir d'achat de la Banque mondiale) par rapport au PIB moyen mondial. Les données de PIB utilisées proviendraient des tableaux publiés l'année précédant le début du cycle quadriennal. Le facteur économique minimum est de 0,50.

Le Tarif de base en vigueur le 1er janvier 2017 est déterminé par les comptes de l'ACI, en appliquant la formule de cotisation ci-dessus à chaque membre, pouvant subir une augmentation de 10 % par rapport à la cotisation totale du membre en 2016. En appliquant la formule au cycle quadriennal débutant le 1er janvier 2017, aucune réduction par rapport à la cotisation totale en 2016 n'est possible.

L'ACI calcule les cotisations en fonction du nombre de membres individuels qu'un membre regroupe ou représente, ainsi que des affiliations à d'autres Membres de l'ACI ("membres de Membres") deux ans avant l'année de paiement. En cas de non-obtention des don-

nées d'adhésion demandées, l'ACI utilisera les données qu'elle pourra trouver ou évaluera l'organisation du mieux possible compte tenu de ses connaissances.

La formule de cotisation pour les Membres associés est basée sur l'Indice de revenu du pays de la Banque mondiale de la façon suivante :

Frais de cotisation à l'ACI pour les Membres associés non gouvernementaux

WBCII Faible	500 CHF
WBCII Moyen inférieur, Moyen supérieur, Élevé	3.000 CHF

Frais de cotisation à l'ACI pour les Membres associés gouvernementaux

WBCII Faible	3.000 CHF
WBCII Moyen inférieur	5.000 CHF
WBCII Moyen supérieur	7.000 CHF
WBCII Élevé	10.000 CHF

L'ACI utilise l'Indice de revenu du pays de la Banque mondiale de l'année précédant l'année de paiement.

Pour les membres ayant un statut international ou supranational dans une région, les frais de cotisation sont de 7 000 CHF et, pour les membres qui ont un tel statut dans plus d'une région, les frais de cotisation sont de 10 000 CHF.

Pour les Membres qui sont membres à part entière de l'ICMIF (International Co-operative and Mutual Insurance Federation [Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance]), les frais de cotisation sont les suivants :

WBCII Faible	1.200 CHF
WBCII Moyen inférieur	3.600 CHF
WBCII Moyen supérieur	7.200 CHF
WBCII Élevé	12.000 CHF

Cette cotisation est appliquée uniquement aux organisations qui sont admissibles comme membres à part entière de l'Alliance, exercent principalement dans le secteur des assurances et ne sont pas des organisations internationales ou supranationales.

Dans les pays où il y a plus d'un Membre et/ou Membre associé, les affiliations entre les Membres de l'ACI seront déterminées. La formule est ensuite appliquée en premier lieu à la ou aux coopératives primaires qui sont Membres de l'ACI pour éviter que des membres soient comptabilisés deux fois. Leur adhésion respective est ensuite déduite de celle des autres Membres de l'ACI dans ce pays auquel ils sont affiliés. Les cotisations des autres organisations membres de l'ACI sont ensuite calculées en fonction du solde des membres qu'elles représentent.

Les Membres d'un pays donné peuvent conclure un accord institutionnel avec l'ACI au terme duquel ils déterminent la façon dont l'intégralité des cotisations sera payée conformément aux statuts de l'association.

Le montant maximum des cotisations pour un pays est de 275 000 CHF. Dans les situations où la somme des cotisations individuelles de tous les Membres d'un pays est supérieure

à cette limite, la contribution des Membres de ce pays est proportionnellement allouée ou redéfinie sur la base d'un accord institutionnel spécifique tel que décrit ci-dessus.

L'Assemblée générale confère au Conseil de l'ACI, agissant par l'intermédiaire de son Comité d'adhésion, le pouvoir discrétionnaire de modifier une cotisation spécifique (à la hausse ou à la baisse) pour prendre en compte des circonstances d'une nature exceptionnelles, par exemple un traitement spécial (voir article 14, section 3).

Les cotisations seront redistribuées entre le Bureau mondial, les Régions et les Organisations sectorielles selon les modalités établies par le Conseil de l'ACI.

DROITS DE VOTE – ARTICLE 28

VERSION ACTUELLE

La base de calcul pour la détermination du nombre de voix dont dispose chaque Membre à l'Assemblée générale est le nombre de membres individuels présents ou représentés selon l'échelle suivante :

Tranches	Nombre de membres individuels	Voix
1	Inférieur ou égal à 2 500	1
2	Supérieur à 2 500 et inférieur à 50 000	2
3	Égal ou supérieur à 50 000 et inférieur à 100 000	3
4	Égal ou supérieur à 100 000 et inférieur à 500 000	4
5	Égal ou supérieur à 500 000 et inférieur à 1 000 000	5
6	Égal ou supérieur à 1 000 000 et inférieur à 1 500 000	6
7	Égal ou supérieur à 1 500 000 et inférieur à 2 000 000	7
8	Égal ou supérieur à 2 000 000 et inférieur à 3 000 000	8
9	Égal ou supérieur à 3 000 000 et inférieur à 5 000 000	9
10	Égal ou supérieur à 5 000 000 et inférieur à 10 000 000	10
11	Égal ou supérieur à 10 000 000 et inférieur à 30 000 000	11
12	Égal ou supérieur à 30 000 000	12

Chaque Membre ou groupe de Membres d'un même pays a droit à au moins une voix lorsqu'il a satisfait au paiement complet de sa cotisation, avec un maximum de 25 voix par pays, conformément aux Statuts.

Le Président de l'ACI dispose seulement d'un vote tel qu'indiqué dans les Statuts.

Dans les pays comptant plus d'un Membre, le nombre de voix est réparti proportionnellement entre les Membres. L'ACI permet également aux Membres d'un pays donné de se répartir volontairement les voix entre eux à la condition qu'aucun Membre n'obtienne plus de douze voix. Les litiges sont réglés par le Conseil, sous réserve d'appel auprès de l'Assemblée générale.

Les Membres ont le droit de confier leurs voix à un ou plusieurs représentants du même pays, pour autant que chaque représentant individuel ne dispose pas de plus de douze voix.

Tous les Membres ont le droit d'envoyer des observateurs aux réunions.

Sauf invitation de l'ACI, les observateurs d'organisations non membres ne sont admis que sur décision du Directeur général.

Les Membres payent les frais d'inscription, fixés par le Conseil, pour chaque représentant, associé et observateur présent à la réunion de l'Assemblée générale.

Les Membres avec un statut international ou supranational dans une région ne disposent que d'une voix. Les Membres avec un tel statut dans plusieurs régions disposent de deux voix.

NOUVELLE DISPOSITION

Members who join the Alliance under the special subscription provision for joint membership with ICMIF are entitled to two (2) votes.

Les membres qui s'affilient à l'Alliance au titre de la disposition spéciale pour une adhésion conjointe avec l'ICMIF ont droit à deux (2) voix.

MOTION	
Nécessite 2/3 des votes, sans compter les abstentions	
APPROBATION DES AMENDEMENTS A LA FORMULE DES COTISATIONS	
POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

Propositions d'amendements aux Règlements d'ordre intérieur et aux Statuts

Contexte

Lorsque l'Alliance a déménagé son siège en Belgique, il a fallu rédiger de nouveaux articles et statuts qui soient conformes aux exigences de ce pays. À l'époque, on a reconnu que certaines des règles devraient être changées et adaptées pour mieux refléter le fonctionnement actuel de l'organisation ou simplement parce qu'elles étaient obsolètes. Cela n'a pas été fait parce que l'accent a uniquement été mis sur la conformité vis-à-vis des règles belges et il a été convenu que les règles seraient réexaminées lors de l'Assemblée générale suivante.

Le Comité de gouvernance a examiné les Articles et Statuts, et a fourni des orientations au Conseil sur les règles qui devraient être amendées, en ayant à l'esprit que cet exercice correspondait à une amélioration des règles actuelles et que les membres n'avaient pas demandé et n'anticipaient pas de changements structurels au niveau de l'organisation.

Après discussion, le Conseil a recommandé les amendements suivants.

Modifications aux statuts

CATEGORIE DE MEMBRE ASSOCIE (ARTICLE 6, 2, I)

TEXTE ACTUEL

“Les organisations ayant droit en principe au statut de membre, mais qui ne sont pas prêtes pour demander leur adhésion peuvent se voir accorder le statut de membre associé pour une période de trois ans, qui pourra être revue et étendue à un maximum de cinq ans afin de leur permettre de participer à la vie de l'ACI, principalement aux niveaux régional et sectoriel avant de demander leur adhésion”.

Cet article a été introduit comme une mesure de transition après la restructuration de l'Alliance à Rome en 2008 afin d'assurer une transition des membres d'organisations sectorielles vers un statut de membre à parti entière au sein de l'Alliance. Cette période de transition est arrivée à son terme.

FORMULATION PROPOSEE

“Les organisations ayant droit en principe au statut de membre, mais qui ne sont pas prêtes pour demander leur adhésion peuvent se voir accorder le statut de membre associé pour une période de un à deux ans afin de leur permettre de participer à la vie de l'Alliance, principalement aux niveaux régional et sectoriel avant de demander leur adhésion”.

VACANCE AU CONSEIL (ARTICLE 15, NOUVEAU PARAGRAPHE)

FORMULATION PROPOSEE

“En cas de vacance au sein du Conseil, le poste doit être pourvu via des élections directes qui doivent se tenir lors de l'Assemblée générale suivante”.

AUTORITE DE REVOCATION (ARTICLE 15, § 8)

TEXTE ACTUEL

“Les membres du Conseil peuvent être révoqués durant leur mandat, en cas d'action contraire aux intérêts de l'ACI, s'ils ne se conforment pas aux Règlements du Conseil de l'ACI et au Code de gouvernance ou par vote des deux tiers à l'Assemblée générale”.

FORMULATION PROPOSEE

“Le Conseil peut révoquer un de ses membres ou davantage au cours de leur mandat, en cas d'action contraire aux intérêts de l'ACI, s'ils ne se conforment pas aux Règlements du Conseil de l'ACI et au Code de gouvernance, suite à une recommandation fournie par le Comité de gouvernance. Les membres du Conseil peuvent également être révoqués pendant leur mandat par un vote des deux tiers à l'Assemblée générale”.

RATIFICATION DE LA DESIGNATION DU DIRECTEUR-GENERAL PAR L'ASSEMBLEE GENERALE (ARTICLE 21, F)

Le Conseil a la responsabilité de nommer et de révoquer le Directeur-général (Article 17, g)

Les Articles de l'Alliance disposent que l'Assemblée générale a le pouvoir de “ratifier la désignation et la révocation du Directeur-général sur recommandation du Conseil”.

Le Conseil estime que cela crée l'incertitude au niveau des pratiques de travail et en définitive en termes de responsabilité pour l'Alliance entre la désignation par le Conseil et la ratification par l'Assemblée générale.

Il est proposé que l'article 21, f soit supprimé.

Modifications aux Règlement d'ordre intérieur

LANGUES OFFICIELLES (ARTICLE 3)

TEXTE ACTUEL

“L'anglais, le français, l'allemand, le russe et l'espagnol sont les langues officielles de l'ACI. Le Conseil décidera dans quelle mesure chaque langue est utilisée”.

FORMULATION PROPOSÉE :

“L’Alliance reconnaît la diversité culturelle et linguistique de ses membres et fera usage d’au moins trois langues de travail. Le Conseil décidera quelles langues et dans quelle mesure elles seront utilisées, en arbitrant entre l’impératif de diversité et les ressources à disposition”.

Amendements d’harmonisation

REGLEMENTS RELATIFS AUX PROCEDURES DE L’ASSEMBLEE GENERALE : 1, STATUTS, ARTICLE 29, § 8

TEXTE ACTUEL

“Les affaires de l’assemblée générale sont conduites dans les langues officielles : anglais, français, allemand, russe et espagnol, tel que décidé par le Conseil. Tout représentant qui ne comprend pas l’une des langues officielles de l’ACI peut bénéficier de l’aide d’un interprète de délégation”.

Si l’Article 3 du Statuts est amendé, cette disposition serait modifiée pour supprimer les mots “anglais, français, allemand, russe et espagnol”.

ORGANISATIONS SECTORIELLES, STATUTS, ARTICLE 34, 6

Remplacer “Organisation internationale d’hébergement des coopératives (Hébergement ACI)” par “Hébergement international des coopératives (HIC)”.

DISPOSITION TRANSITOIRE (ARTICLES, ARTICLE 32

TEXTE ACTUEL

Aucune motion pour suspendre un règlement, quelles qu’en soient les fins, ne sera acceptée à moins qu’un préavis écrit soutenu par au moins 10 représentants ne soit fourni au Directeur-général, en indiquant la raison de la motion. La motion visant à suspendre un règlement est soumise au vote après avoir été proposée et formellement appuyée et à condition qu’une allocation au maximum ait été faite pour s’y opposer. Pour qu’un règlement soit suspendu, la motion doit être approuvée par une majorité de trois quarts des voix. En cas d’échec, aucune autre motion servant le même objectif ne sera autorisée.

À supprimer car n’est plus applicable.

MOTION	
Requires 2/3 of votes cast, excluding abstentions	
APPROVAL OF THE AMENDMENTS TO ARTICLES & BYLAWS	
FOR	
AGAINST	
ABSTENTION	

Notes d'orientation concernant la Déclaration sur l'identité coopérative

L'Alliance coopérative internationale est le régisseur international de la Déclaration sur l'identité coopérative (les valeurs et principes du mouvement coopératif) et a la responsabilité de s'assurer que les sept principes qui sous-tendent l'entreprise coopérative peuvent être interprétés de manière appropriée. Dans ce contexte, ce document est attendu depuis longtemps.

Au cours des dernières années, au grand plaisir des coopérateurs, les principes ont acquis davantage de reconnaissance à travers le monde. Ils sont à présent cités dans les documents de politiques publiques, les textes des Nations Unies et de l'Organisation internationale du travail, et sont ajoutés ou font partie intégrante de la législation nationale dans de nombreux pays. En 2011, lorsque la région des Amériques de l'Alliance a suggéré que l'on prenne en considération la modification du 7^e Principe, l'impact potentiel sur le plan international est clairement apparu.

Le débat de 2011 nous a amenés à reconnaître deux choses. Premièrement, qu'une procédure pour la modification des principes était nécessaire. Nous avons créé le Comité des principes, un groupe d'administrateurs de l'Alliance et de conseillers spécialisés nommés par le Conseil de l'Alliance, afin de prendre en considération et d'émettre des recommandations concernant toute proposition future de modification des Principes. Après mûre réflexion, l'Assemblée générale extraordinaire de 2012 a approuvé ce processus qui a été peaufiné avec beaucoup de soin. Celui-ci respecte l'importance des Principes qui sont reconnus dans le monde entier comme étant le noyau de la philosophie Coopérative depuis 1844.

Deuxièmement, nous avons reconnu la nécessité de notes d'orientation mises à jour et plus détaillées quant à la mise en application des Principes pour la gouvernance et le fonctionnement des coopératives au 21^e siècle, et confié au Comité des principes la tâche d'en superviser la préparation. Après trois ans d'un travail détaillé et minutieux réalisé par le Comité des principes, ses conseillers spécialisés et le rédacteur, et qui a pris en compte les points de vue divers de coopérateurs du monde entier, je suis heureux de vous en présenter les lignes directrices, grâce à ces notes d'orientation. Elles sont "évolutives", c'est-à-dire qu'elles sont spécialement créées pour être mises à jour au fil du temps, des changements dans la société, de la manière dont l'environnement évolue, et de la fluctuation des régulations et demandes commerciales et financières. Elles permettent aux coopératives elles-mêmes de parfaitement comprendre ce que signifie être une coopérative dans le monde actuel. Elles mettent également à disposition des notes d'orientation pour ceux qui ont la tâche d'enregistrer, de réguler ou de superviser les coopératives dans les économies locales, nationales et régionales du monde.

Les coopérateurs estiment que personne dans le monde ne devrait pas être exposé aux menaces provenant de l'économie mondiale, comme ce fut le cas en 2007. De plus, ils estiment qu'une économie mondiale plus diversifiée et pluraliste est un moyen de s'assurer de minimiser les menaces futures de ce genre.

Dans le cadre de sa gérance de la Déclaration sur l'identité coopérative, l'Alliance est convaincue qu'il faut encourager un dialogue interactif et constructif entre les autorités publiques et les coopératives pour soutenir cette plus grande diversification, à travers une croissance saine des entreprises coopératives à chaque niveau de l'économie mondiale.

Nous espérons que ce document servira, dès à présent et à l'avenir, de déclencheur à ce dialogue.

PAULINE GREEN, PRÉSIDENTE, ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE

C'est avec un grand plaisir que j'ai endossé la responsabilité de président du Comité des principes de l'Alliance, qui a supervisé la rédaction et la publication de ces notes d'orientation concernant les principes coopératifs.

Les principes font partie intégrante de la Déclaration de l'Alliance sur l'identité coopérative et doivent être compris dans son contexte. L'identité coopérative est bidimensionnelle. Premièrement, une coopérative est une association de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs. Deuxièmement, ces besoins et aspirations doivent être satisfaits à travers une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement.

Les sept principes coopératifs sont les principes fondamentaux reconnus dans le monde entier qui, une fois appliqués à la gouvernance et à la gestion des entreprises coopératives au jour le jour, leur permet d'atteindre leur objectif : satisfaire les besoins et aspirations de leurs membres. Les principes ne sont pas gravés dans le marbre et il n'y a pas de règles strictes à respecter. Il s'agit de principes sensés et éthiques qui doivent être appliqués avec clairvoyance et de manière proportionnelle selon le contexte économique, culturel, social, juridique et réglementaire et les particularités selon lesquelles chaque entreprise coopérative fonctionne. Une coopérative est l'unique forme d'organisation d'entrepreneuriat avec une telle définition et de telles valeurs et principes approuvés et reconnus dans le monde entier. Les principes représentent une différence importante.

Ces notes d'orientation offrent une orientation détaillée ainsi que des conseils concernant la mise en pratique des principes de l'entreprise coopérative. La prochaine génération de leaders coopératifs est le public principalement visé : les notes ont pour but de présenter les connaissances et l'expertise de la génération actuelle de coopérateurs, pour en faire bénéficier la suivante. L'objectif est d'aider les membres coopératifs, les leaders et les cadres à gérer leurs coopératives de manière plus efficace. Nous espérons qu'ils deviendront également une ressource dans le monde entier pour les éducateurs et apprenants coopératifs et les autres qui cherchent à comprendre comment les principes doivent être mis en pratique.

Afin de produire les notes d'orientation, le Comité des principes a suivi un processus approfondi et collectif. Nous avons d'abord demandé à des experts du monde entier de produire des versions de discussion concernant chaque principe. Ceux-ci ont été étudiés en profondeur par le Comité des principes avec David Rodgers, ancien président du Logement coopératif international, que nous avons chargé de modifier les versions à la lumière des discussions du Comité des principes et de s'assurer que chaque note soit cohérente en termes de structure, de style et d'utilisation de la langue. Suite à l'examen du Conseil de l'Alliance, des bureaux régionaux et des organisations sectorielles, les versions révisées ont été publiées pour permettre une consultation mondiale des membres de l'Alliance et des autres souhaitant laisser des commentaires. Cela a été un véritable exercice de consultation : chaque réponse a été dûment étudiée et, lorsque nécessaire, des modifications supplémentaires ont été apportées afin de produire les notes d'orientation de ce livre.

Ces notes d'orientation ne sont pas non plus gravées dans le marbre ou définitives. Elles représentent une déclaration de notre compréhension des principes à l'heure actuelle, mais ces documents sont évolutifs et non statiques. Les principes et notre orientation concernant leur application peuvent encore évoluer, à mesure des nouveaux défis et opportunités rencontrés par le mouvement coopératif. Ces notes d'orientation visent à affirmer notre compréhension de la mise en application des principes dans des termes contemporains adaptés au 21^e siècle.

Je suis convaincu qu'elles peuvent améliorer votre compréhension et vous inspirer.

JEAN-LOUIS BANCEL, PRÉSIDENT DU COMITÉ DES PRINCIPES

Propositions pour la Journée internationale des coopératives 2016

Coops pour 2030: Un partenariat mondial pour le développement durable

CONTEXTE

La Journée internationale des coopératives (JIC) est une opportunité annuelle de sensibilisation au niveau mondial pour le mouvement coopératif, ainsi qu'une opportunité de plaider pour assurer une visibilité aux coopératives vis-à-vis des autorités étatiques et des décideurs. Les Nations unies, les responsables étatiques et les coopératives à travers le monde fêtent la JIC, en mettant à l'honneur un thème et un slogan annuels choisis pour leur pertinence au regard de l'actualité.

Si plusieurs pays tirent parti de la JIC pour faire de la sensibilisation au profit des coopératives, nous n'avons pas encore eu à ce jour d'initiative concertée au niveau mondial. Le Comité des communications de l'Alliance a suggéré que la JIC représentait l'opportunité pour nous d'aligner notre communication avec nos stratégies en termes de politiques.

La JIC 2016 aura lieu lors de la première phase de mise en œuvre de l'agenda pour le développement de l'après 2015, qui sera composé de dix-sept objectifs de développement durable (ODD), et au cours de la deuxième phase du Schéma pour une décennie coopérative. Le Schéma est une stratégie mondiale pour que le modèle économique de la coopérative soit reconnu à l'horizon 2020 comme la tête de proue de la durabilité économique, sociale et environnementale, le modèle privilégié des populations et la forme d'entreprise qui connaît la croissance la plus rapide.

L'Alliance a identifié la mise en œuvre des ODD de l'ONU comme étant l'opportunité la plus importante en 2016, afin de se servir de la JIC pour poursuivre son travail de plaider, en unissant ses membres en tant que partenaires des institutions mondiales, nationales, régionales et locales, en vue de réaliser le développement durable tout en contribuant à l'atteinte des objectifs du Schéma.

OBJECTIFS

L'Alliance vise à :

- Positionner les coopératives comme des partenaires clés pour réaliser l'agenda de développement de l'après-2015,
- Unifier les coopératives dans une même campagne de plaider et de communication et
- Faire de la sensibilisation au sein des institutions intergouvernementales, régionales, nationales et locales au sujet de l'importance des coopératives dans la réalisation du développement durable.

ELÉMENTS LIVRABLES POSSIBLES

Une plateforme en ligne permettrait aux coopératives d'en savoir plus sur les ODD, de s'engager via des promesses à contribuer à la réalisation du développement durable et de signaler les progrès qu'elles accomplissent. Les promesses et les progrès partagés sur le site seraient utilisés par l'Alliance comme outil de plaider au niveau mondial pour les coopératives, et comme outil d'analyse comparative pour les objectifs présentés dans le Schéma.

Un événement à l'occasion de la JIC (juillet 2016) pour lancer mondialement cette plateforme. Il pourrait se tenir au siège des Nations unies à New York et être organisé conjointement avec le Comité pour la promotion et le progrès des coopératives (COPAC), présidé actuellement par l'Alliance.

Le lancement de la plateforme s'accompagnerait d'une communication adressée aux principales parties prenantes.

CE QUI SERAIT DEMANDÉ AUX MEMBRES

L'Alliance demanderait aux membres de présenter des engagements envers la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il ne s'agirait pas nécessairement d'initiatives nouvelles, mais d'engagements actuels en ligne avec les priorités des membres. L'Alliance créerait une matrice simple identifiant les cibles les plus pertinentes par type de coopérative, où les membres pourraient facilement voir les types d'initiatives qui sont en ligne avec les ODD de l'ONU. Vous pouvez consulter des exemples en annexe.

Pour que la campagne fonctionne bien, il faudrait que les membres soient proactifs en la soutenant, pas uniquement en s'engageant dans le cadre d'initiatives mais également en partageant leurs résultats avec l'Alliance.

QUESTIONS PORTÉES À LA DISCUSSION

1. L'Alliance doit-elle utiliser l'opportunité que représente la Journée internationale pour rassembler ses membres dans le cadre d'une campagne mondiale ?
2. Les membres conviennent-ils que les Objectifs de développement durables constituent la plus grande opportunité pour le mouvement coopératif en 2016, ou y a-t-il d'autres sujets que l'Alliance doit traiter ?
3. Les membres souhaitent-ils s'engager et être proactifs pour soutenir cette initiative

EXEMPLES D'ENGAGEMENTS POSSIBLES

ODD n°	Indicateur ONU	Type de coopérative	Engagement (exemples uniquement)
1. Zéro pauvreté	D'ici 2030, renforcer la résistance des défavorisés et chez ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux événements climatiques extrêmes et aux autres chocs et catastrophes de nature économique, sociale et environnementale	Assurance	À l'horizon 2017, augmenter de x % le nombre de polices à bas coût à destination des membres vulnérables

2. Zéro faim	D'ici 2030, garantir des systèmes de production de nourriture durables et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes	Agriculture	D'ici 2016, mettre en œuvre un projet d'irrigation durable

3. Santé et bien-être	Réaliser la couverture santé universelle, y compris la protection contre les risques financiers, l'accès à des services de santé de base de qualité	Santé	À l'horizon 2018, réaliser la certification de la qualité pour tous les sites des coopératives

4. Éducation de qualité	D'ici 2030, augmenter sensiblement le nombre de jeunes et d'adultes ayant des compétences pertinentes, notamment les compétences techniques et professionnelles, afin qu'ils puissent être embauchés, obtenir des emplois décents et lancer leur activité	École	D'ici 2018, augmenter de x % le nombre d'élèves

5. Égalité hommes-femmes

Etc.

Informations générales

L'Assemblée générale se tiendra au Maritim Pine Beach Resort situé à l'adresse : Ileribasi Mevkii 5 – Parsel – 07525 Belek.

Lorsque vous arriverez au centre de conférences, les salles de réunion seront indiquées sur des panneaux d'affichage.

Les délégués sont priés de s'enregistrer avec l'Alliance afin de récupérer leur badge et leurs documents de vote.

Les comptoirs d'inscription seront ouverts comme suit:

10 novembre:	de 14.00 heures à 21.00 heures
11 novembre:	de 08.00 heures à 21.00 heures
12 novembre:	de 08.00 heures à 21.00 heures
13 novembre:	de 08.00 heures à 10.00 heures

Les documents relatifs au vote peuvent être récupérés au Bureau d'enregistrement pendant les heures normales d'enregistrement.

Une traduction simultanée en anglais, français, espagnol, italien, portugais, turc, japonais et coréen sera assurée pendant l'assemblée générale. Les interprètes de délégation pour les autres langues devront s'enregistrer avec leur délégation.

Les publications suivantes contiennent des informations en lien avec l'Assemblée générale 2015. Les participants sont encouragés à apporter ces documents avec eux à la réunion :

- Articles et Statuts de l'Alliance/procédures relatives aux élections : <http://ica.coop/en/basics/ica-rules-by-laws>

Motions et résolutions

Les amendements à une motion doivent être soumis par écrit au Directeur-général 7 (sept) jours avant la discussion portant sur la motion, et sont pris en compte selon l'ordre dans lequel ils sont présentés. À la clôture de la discussion, chaque amendement est soumis au vote avant la motion originale.

Ordre des débats

Les membres et leurs représentants souhaitant s'exprimer sur un sujet doivent le signaler au Président, qui leur donne la parole dans l'ordre de réception des demandes.

Toutes les interventions doivent être adressées au Président et porter sur le sujet en cours de discussion, ou sur une question de procédure.

En règle générale, les intervenants sont priés par le Président de se conformer à des limites de temps établies.

Un « Formulaire relatif à la prise de parole » sera distribué avec les documents de vote. Les membres et leurs représentants peuvent soumettre ce formulaire à leur arrivée à la réunion de l'Assemblée générale s'ils souhaitent s'exprimer sur un sujet particulier. Ils peuvent aussi demander à prendre la parole en cours de réunion. Ceux qui ont soumis un formulaire auront la priorité.

Procédures de vote

La salle de réunion prévoira une attribution des sièges aux votants et à leurs interprètes. L'attribution des sièges se fera par pays. Toutes les autres personnes qui souhaitent observer les débats de l'Assemblée doivent s'asseoir derrière cette zone désignée.

Pour les membres assistant à la réunion, des bulletins et des cartes de vote seront distribués en fonction des droits de vote. Pour ce qui est des votes par bulletin, les représentants seront priés de déposer leur bulletin papier dans les urnes situées devant le podium dans la salle de réunion. Les motions et résolutions seront approuvées en levant les cartes de vote.

Pour les membres n'assistant pas à la réunion, un système de vote par procuration a été mis en place et est précisé dans la section « procurations » ci-dessous.

Au moment de récupérer les documents de vote, les délégués désignés seront priés de :

- Montrer une pièce d'identité officielle, de préférence leur passeport
- Vérifier que le nombre de votes et les documents de vote distribués à leur organisation est correct. Une fois que le/la délégué(e) désigné(e) a signé son nom et a quitté la cabine où sont distribués les documents de vote, plus aucun changement n'est possible
- Signer pour les documents de vote.

Procurations

Si votre organisation n'assiste pas à l'Assemblée générale, elle peut le faire par procuration. Une procuration de vote – qui comporte des instructions détaillées - a été transmise à l'ensemble des membres avec la présente documentation officielle.

Les membres peuvent désigner d'autres membres, ou le Président du Comité audit et contrôle, soit pour voter en leur nom, soit pour suivre les instructions sur la façon de voter indiquées dans le formulaire de procuration

L'Alliance vous recommande d'indiquer vos votes à Mme Kathy Bardswick, Présidente du Comité audit et risque du Conseil mondial, qui votera officiellement et conformément à vos instructions. Si vous ne souhaitez pas indiquer vos votes à Mme Bardswick, vous pouvez les désigner à un autre membre de votre choix. Les détenteurs de procurations ne doivent pas nécessairement être des membres de votre pays.

Liste relative aux votes et à l'éligibilité des membres (supposés en ordre de paiement de leur cotisation)

ORGANISATION	PAYS	STATUT	VOIX
AFRIQUE			
Botswana Co-operative Association (BOCA)	Botswana	Member	3
Fédération des sociétés coopératives d'Hévéa de Côte d'Ivoire (FENASCOOPH-CI)	Côte d'Ivoire	Member	2
Fédération des Coopératives d'Approvisionnement et d'Alimentation Générale (FECAAG)	Guinea	Member	1
Agri and Co-operative Training and Consultancy Services Ltd. (ATC)	Kenya	Associate	0
CIC Insurance Group Limited	Kenya	Member	6
Co-operative Bank of Kenya Ltd (CBK)	Kenya	Member	8
Co-operative University College of Kenya (CCK)	Kenya	Associate	0
Eastern Africa Farmers Federation (EAFF)	Kenya	Associate	0
Kenya Union of Savings & Credit Co-operatives Ltd. (KUSCCO)	Kenya	Member	9
National Co-operative Housing Union Ltd. (NACHU)	Kenya	Member	2
Boliba Multipurpose Co-operative (BMC)	Lesotho	Member	2
Co-operative Lesotho (COPLES)	Lesotho	Member	3
The Mauritius Co-operative Union Ltd. (MCUL)	Mauritius	Member	4
Associação Moçambicana de Promoção do Cooperativismo MODerno (AMPCM)	Mozambique	Associate	0
Namibia Co-operatives Advisory Board (NCAB)	Namibia	Associate	0
Co-operative Federation of Nigeria (CFN)	Nigeria	Member	10
Federal Department of Co-operatives, Federal Ministry of Agriculture & Rural Development (FDC)	Nigeria	Government	0
Nigerian National Petroleum Corporation Cooperative Multipurpose Society LTD (NNPC-CMS)	Nigeria	Member	2
Odu'a Cooperative Alliance (OCA)	Nigeria	Member	2
Office of Co-operative Societies of Papua New Guinea (OCS PNG)	Papua New Guinea	Government	0
Independent Institute of Lay Adventists of Kigali (INILAK)	Rwanda	Associate	0
National Confederation of Cooperatives Of Rwanda (NCCR)	Rwanda	Member	7
South African National Apex Co-op (SANACO)	South Africa	Member	3
Moshi Co-operative University (MoCU)	Tanzania, United Republic of	Associate	0
Tanzania Federation of Co-operatives Ltd. (TFC)	Tanzania, United Republic of	Member	6
Uganda Co-operative Alliance Ltd. (UCA)	Uganda	Member	2
Northern Province Co-operative Marketing Union Ltd. (NPCMU Ltd.)	Zambia	Member	3
Zambia Co-operative Federation (ZCF)	Zambia	Member	5
Zimbabwe National Association of Housing Co-operatives (ZINAHCO)	Zimbabwe	Member	2

ORGANISATION	PAYS	STATUT	VOIX
AMERIQUES			
Agricultores Federados Argentinos Sociedad Cooperativa Limitada (AFA S.C.L.)	Argentina	Member	1
Banco Credicoop Cooperativo Ltd. (BCCL)	Argentina	Member	3
Confederación Cooperativa de la República Argentina Ltda. (COOPERAR)	Argentina	Member	3
Confederación Nacional de Cooperativas de Trabajo (CNCT)	Argentina	Member	1
Cooperativa de Provisión y Comercialización de Servicios Comunitarios de Radiodifusión COLSECOR Limitada (COLSECOR)	Argentina	Member	1
Federación Argentina de Cooperativas de Consumo (FACC)	Argentina	Member	3
Federación Argentina de Cooperativas de Electricidad y otros Servicios Públicos (FACE)	Argentina	Associate	0
Instituto Movilizador de Fondos Cooperativos, Cooperativa Ltda. (IMFC)	Argentina	Member	1
La Segunda Cooperativa Limitada Seguros Generales	Argentina	Member	5
Sancor Cooperativa de Seguros Ltda	Argentina	Member	7
Cooperativa Boliviana de Cemento, Industrias y Servicios (COBOCE LTDA)	Bolivia	Member	2
Cooperativa de Ahorro y Crédito San Martín de Porres Ltda. (COSMart)	Bolivia	Member	3
Cooperativa de Crédito Comunal el Buen Samaritano Santa Cruz Limitada (EBS)	Bolivia	Member	2
Cooperativa de Telecomunicaciones Santa Cruz (COTAS Ltda.)	Bolivia	Member	4
Cooperativa Rural de Electrificación Ltda. (CRE)	Bolivia	Member	4
Central De Cooperativas & Empreendimentos Solidários do Brasil (UNISOL Brasil)	Brazil	Member	1
Central Nacional das Cooperativas Odontológicas (Uniodonto do Brasil)	Brazil	Member	1
Central Nacional Unimed - Cooperativa Central (CNU)	Brazil	Member	1
Cooperativa de Crédito de Livre Admissao de Associados Pioneira da Serra Gaucha - Sicredi Pioneira Rs	Brazil	Associate	0
Organização das Cooperativas Brasileiras (OCB)	Brazil	Member	10
Unimed do Brasil, Confederação Nacional das Cooperativas Médicas (UNIMED)	Brazil	Member	1
Unimed do Estado de São Paulo - Federação Estadual das Cooperativas Médicas (FESP)	Brazil	Member	1
Unimed Seguros Saúde S.A.	Brazil	Member	10
Co-operatives and Mutuals Canada / Coopératives et mutuelles Canada (CMC)	Canada	Member	11
COOPEUCH Ltda. Cooperativa de Ahorro y Crédito	Chile	Member	4
Asociación Colombiana de Cooperativas (ASCOOP)	Colombia	Member	4
Banco Cooperativa CoopCentral	Colombia	Member	6
Caja Coperativa Credicoop (CREDICOOP)	Colombia	Member	1

ORGANISATION	PAYS	STATUT	VOIX
Casa Nacional del Profesor (CANAPRO)	Colombia	Member	1
Confederación de Cooperativas de Colombia (CONFECOOP)	Colombia	Member	7
Cooperativa del Magisterio (CODEMA)	Colombia	Member	1
Cooperativa Médica del Valle y de Profesionales de Colombia (COOMEVA)	Colombia	Member	2
La Equidad Seguros	Colombia	Member	2
Progressa Entidad Cooperativa de Ahorro y Crédito	Colombia	Member	1
Serviactiva Cooperativa de Trabajo Asociado (COOPERATIVA SERVIACTIVA)	Colombia	Associate	0
Universidad Cooperativa de Colombia (UCC)	Colombia	Associate	0
Banco Popular y de Desarrollo Comunal (BPDC)	Costa Rica	Member	4
Centro de Estudios y Capacitación Cooperativa R.L. (CENECOOP)	Costa Rica	Member	4
Consejo Nacional de Cooperativas (CONACOOOP)	Costa Rica	Member	5
Cooperativa de Ahorro y Crédito Ande N° 1 R.L. (Coope Ande N°1 R.L.)	Costa Rica	Member	2
Federacion de Asociaciones Cooperativas de Ahorro y Crédito R.L., (FECOOPSE R.L.)	Costa Rica	Member	3
Instituto Nacional de Fomento Cooperativo (INFOCOOP)	Costa Rica	Associate	0
Sociedad de Seguros de Vida del Magisterio Nacional (SSVMN)	Costa Rica	Member	3
Cooperativa de Servicios Múltiples de Profesionales de Enfermería Inc. (COOPROENF)	Dominican Republic	Member	2
Cooperativa Nacional de Servicios Múltiples de Los Maestros Inc. (COOPNAMA)	Dominican Republic	Member	4
Fundacion Dominicana para el Desarrollo Social y Cooperativo (FUNDESCOOP)	Dominican Republic	Associate	0
Instituto de Desarrollo y Crédito Cooperativo (IDECOOP)	Dominican Republic	Associate	0
Cooperativa de Ahorro y Crédito Policia Nacional (CPN)	Ecuador	Member	3
Coopseguros del Ecuador S.A. (Coopseguros S.A.)	Ecuador	Member	4
Red de Integración Ecuatoriana de Cooperativas de Ahorro y Crédito (ICORED)	Ecuador	Member	8
Federación de Asociaciones Cooperativas de Ahorro y Crédito de El Salvador de R.L. (FEDECACES)	El Salvador	Member	4
Fundación Promotora de Cooperativas (FUNPROCOOP)	El Salvador	Associate	0
Confederación Guatemalteca de Federaciones Cooperativas, Responsabilidad Limitada (CONFECOOP)	Guatemala	Member	6
Cooperativa de Ahorro y Crédito 'Sagrada Familia' Ltda.	Honduras	Member	4
Cooperativa Mixta de Mujeres Unidas Ltda. (COMIXMUL)	Honduras	Member	2
Federación de Cooperativas de Ahorro y Crédito, Ltda. (FACACH)	Honduras	Member	5
National Union of Co-operative Societies Ltd. (NUCS)	Jamaica	Associate	0
Tip Friendly Society	Jamaica	Member	2
Caja Morelia Valladolid de A.P. de R.L. de C.V. (CMV)	Mexico	Member	4

ORGANISATION	PAYS	STATUT	VOIX
Caja Popular Mexicana SC de AP de RL de CV (CPM)	Mexico	Member	7
Confederación Nacional Cooperativa de Actividades Diversas de la República Mexicana (CNC) S.C. de R.L.	Mexico	Member	3
Federación de Cajas Populares ALIANZA SC de RL de CV	Mexico	Member	4
Federación Regional de Cooperativas de Ahorro y Préstamo Noreste S.C.L. de C.V. (FENORESTE SCL de CV)	Mexico	Associate	0
Federación UNISAP, S.C. DE R.L. DE C.V.	Mexico	Member	4
Cooperativa de Servicios Múltiples Profesionales, R.L.	Panama	Member	2
Instituto Panameño Autónomo Cooperativo (IPACOOOP)	Panama	Associate	0
Confederación Paraguaya De Cooperativas (CONPA-COOP)	Paraguay	Member	5
Cooperativa Multiactiva Fernando de la Mora Ltda. (COOFEDELMO LTDA.)	Paraguay	Member	2
Cooperativa Universitaria Ltda.	Paraguay	Member	3
Federación de Cooperativas del Paraguay (FECOPAR LTDA.)	Paraguay	Member	4
Panal Compañía de Seguros Generales S.A. - Propiedad Cooperativa	Paraguay	Member	7
Cooperativa de Ahorro y Crédito (Crl. Francisco Bolognesi Ltda.) (C.A.C. FB)	Peru	Member	2
Cooperativa de Ahorro y Crédito de Trabajadores de Empresas de Luz y Fuerza Eléctrica y Afines (CREDICOOP Luz y Fuerza Ltda.)	Peru	Member	2
Cooperativa de Ahorro y Crédito La Rehabilitadora Ltda. N° 24 (La Rehabilitadora)	Peru	Member	2
Cooperativa de Ahorro y Crédito Santa María Magdalena, Ltda. (CACSM)	Peru	Member	3
Cooperativa de Servicios Especiales Educoop (C.S.E. EDUCOOP)	Peru	Member	2
Cooperativa de Servicios Múltiples del Centro Ltda. (CENTROCOOP)	Peru	Member	2
Cooperativo de Ahorro y Crédito Abaco (Cooperativa Abaco)	Peru	Member	2
Banco Cooperativo de Puerto Rico (Bancoop)	Puerto Rico	Member	2
Cooperativa de Ahorro y Crédito "Dr. Manuel Zeno Gandía"	Puerto Rico	Member	2
Cooperativa de Ahorro y Crédito de Arecibo (COOPACA)	Puerto Rico	Member	3
Cooperativa de Ahorro y Credito Vega Alta (VEGACOOOP)	Puerto Rico	Member	2
Cooperativa de Seguros de Vida de Puerto Rico (COSVI)	Puerto Rico	Member	4
Cooperativa de Seguros Múltiples de Puerto Rico	Puerto Rico	Member	4
Liga de Cooperativas de Puerto Rico (LIGACOOOP)	Puerto Rico	Member	2
CHS Inc.	United States	Member	3
Credit Union National Association, Inc. (CUNA)	United States	Member	3
National Co-op Grocers (NCG)	United States	Member	3
National Cooperative Bank (NCB)	United States	Member	3
National Cooperative Business Association (NCBA)	United States	Member	9

ORGANISATION	PAYS	STATUT	VOIX
National Rural Electric Co-operative Association (NRECA)	United States	Member	4
National Society of Accountants For Co-operatives (NSAC)	United States	Associate	0
Nationwide Mutual Insurance Company	United States	Member	0
Cámara Uruguaya de Cooperativas de Ahorro y Crédito and Capitalización (CUCACC)	Uruguay	Associate	0
Confederación Uruguaya de Entidades Cooperativas (CUDECOOP)	Uruguay	Member	5
Cooperativa Policial de Ahorro y Crédito (COPAC)	Uruguay	Member	2
Cooperativas Nacionales Financieras Aliadas en Red (CONFIAR)	Uruguay	Member	3
Federacion Unificadora de Cooperativas de Vivienda por Ayuda Mutua (FUCVAM)	Uruguay	Member	2
Instituto Nacional del Cooperativismo (INACOOP)	Uruguay	Associate	0
ASIE PACIFIQUE			
Capricorn Society Ltd.	Australia	Member	2
Co-operative Bulk Handling Limited (CBH Group)	Australia	Member	2
National Co-operative Union of Bangladesh (Bangladesh Jatiya Samabaya Union-BJSU)	Bangladesh	Member	12
Department of Agricultural Marketing and Cooperatives (DAMC)	Bhutan	Government	0
All China Federation of Handicraft & Industrial Co-operatives (ACFHIC)	China	Member	5
All China Federation of Supply and Marketing Co-operatives (ACFSMC)	China	Member	12
Coop Global Sourcing Limited (CGS)	China	Associate	0
International Committee for the Promotion of Chinese Industrial Co-operatives (ICCIC)	China	Associate	0
Buldana Urban Co-operative Credit Society Ltd. (BUCCS)	India	Member	1
Co-operative House Building & Finance Corporation Ltd.	India	Member	1
Indian Farm Forestry Development Co-operative Ltd. (IFFDC)	India	Member	1
Indian Farmers Fertiliser Co-operative Ltd. (IFFCO)	India	Member	12
Krishak Bharati Co-operative Ltd. (KRIBHCO)	India	Member	1
National Agricultural Co-operative Marketing Federation of India (NAFED)	India	Member	1
National Co-operative Agricultural & Rural Development Banks Fed. Ltd. (NCARDBF)	India	Member	1
National Co-operative Consumers Federation Ltd. (NCCF)	India	Member	1
National Co-operative Development Corporation (NCDC)	India	Associate	0
National Co-operative Union of India (NCUI)	India	Member	3
National Federation of Farmers Procurement, Processing & Retailing Cooperatives of India Ltd. (NACOF)	India	Member	1
National Federation of Fishermen's Cooperatives Ltd. (FISHCOPFED)	India	Member	1

ORGANISATION	PAYS	STATUT	VOIX
National Federation of State Co-operative Banks Ltd. (NAFSCOB)	India	Member	1
Indonesian Co-operative Council (DEKOPIN)	Indonesia	Member	12
Central Organization for Rural Co-operatives of Iran (CORC)	Iran, Islamic Republic of	Associate	0
Central Union of Iran Animal Farmers (CUIAF)	Iran, Islamic Republic of	Member	3
Central Union of Rural & Agricultural Co-operatives of Iran (CURACI)	Iran, Islamic Republic of	Member	6
Iran Central Chamber of Co-operatives (ICC)	Iran, Islamic Republic of	Member	11
Iran Oilseeds & Vegetable Oil Processing Factories Co-operative (Farda Co-op)	Iran, Islamic Republic of	Member	1
Pishgaman Kavir Cooperative Company (PKYCC)	Iran, Islamic Republic of	Member	2
Supervision and Coordination Central Union of Rural and Agricultural Co-operatives of Iran (SCURA)	Iran, Islamic Republic of	Member	2
Tose'e Ta'avon Bank (T.T. Bank)	Iran, Islamic Republic of	Associate	0
Co-op Israel	Israel	Member	2
Kibbutz Movement	Israel	Member	4
Central Union of Agricultural Co-operatives (JA-ZEN-CHU)	Japan	Member	3
IE-NO-HIKARI Association (Association for Education and Publications on Agricultural Co-operatives)	Japan	Member	1
Japan Co-operative Insurance Association Inc. (JCIA)	Japan	Associate	0
Japan Workers' Co-operative Union (Jigyodan) (JWCU)	Japan	Member	1
Japanese Consumers' Co-operative Union (JCCU)	Japan	Member	4
Japanese Health and Welfare Co-operative Federation (HeW Co-op Japan)	Japan	Member	1
National Association of Labour Banks (NALB)	Japan	Member	1
National Federation of Agricultural Co-operative Associations (ZEN-NOH)	Japan	Member	3
National Federation of Fisheries Co-operatives Associations (JF ZENGYOREN)	Japan	Member	1
National Federation of Forest Owners' Co-operative Associations (ZENMORI-REN)	Japan	Member	1
National Federation of University Co-operative Associations (NFUCA)	Japan	Member	1
National Federation of Workers & Consumers Insurance Co-operatives (ZENROSAI)	Japan	Member	1
National Mutual Insurance Federation of Agricultural Co-operatives (ZENKYOREN)	Japan	Member	3
The Japan Agricultural News (NIHON-NOGYO-SHIM-BUN)	Japan	Member	1
The Norinchukin Bank	Japan	Member	3
Union of Consumer Societies of the Republic of Kazakhstan	Kazakhstan	Member	2

ORGANISATION	PAYS	STATUT	VOIX
Dure Consumer's Cooperative Union (DCCU)	Korea, Republic of	Associate	0
iCOOP KOREA	Korea, Republic of	Member	2
Korea University Cooperative Federation (KUCF)	Korea, Republic of	Associate	0
Korean Federation of Community Credit Co-operatives (KFCC)	Korea, Republic of	Member	6
Korean National Federation of Fisheries Co-operatives (NFFC)	Korea, Republic of	Member	2
National Agricultural Co-operative Federation (NACF)	Korea, Republic of	Member	8
National Credit Union Federation of Korea (NACUFOK)	Korea, Republic of	Member	6
National Forestry Co-operatives Federation (NFCF)	Korea, Republic of	Member	1
Union of Consumer Co-operative Societies State of Kuwait (KUCCS)	Kuwait	Member	4
Co-operative College of Malaysia (CCM)	Malaysia	Associate	0
Malaysian National Cooperative Movement (ANGKASA)	Malaysia	Member	10
National Land Finance Co-operative Society Ltd.	Malaysia	Member	3
Maldives Fishermen's Association (MFA)	Maldives	Associate	0
Mongolian Co-operative Alliance (MNCA)	Mongolia	Member	2
National Association of Mongolian Agricultural Co-operatives (NAMAC)	Mongolia	Member	4
Union of Myanmar Central Co-operative Society Ltd. (CCS)	Myanmar	Member	6
National Co-operative Bank Ltd. (NCBL)	Nepal	Member	2
National Co-operative Development Board (NCDB)	Nepal	Associate	0
National Co-operative Federation of Nepal (NCF)	Nepal	Member	9
Nepal Agricultural Co-operative Central Federation Limited (NACCFL)	Nepal	Member	4
Cooperative Business New Zealand	New Zealand	Member	4
Karachi Co-operative Housing Societies Union Ltd.	Pakistan	Member	5
Economic and Social Development Center of Palestine (ESDC)	Palestinian Territory, Occupied	Associate	0
Co-operative Union of the Philippines Inc. (CUP)	Philippines	Member	9
National Confederation of Co-operatives (NATCCO)	Philippines	Member	4
Philippine Co-operative Center (PCC)	Philippines	Member	9
Victo National Co-operative Federation And Development Center (VICTO National)	Philippines	Member	3
Singapore National Co-operative Federation Ltd. (SNCF)	Singapore	Member	6
Federation of Thrift & Credit Co-operative Societies Ltd. in Sri Lanka (SANASA)	Sri Lanka	Member	5
Kotikawatta Thrift and Credit Co-operative Society Ltd. (KTCCS)	Sri Lanka	Member	2
National Co-operative Council of Sri Lanka (NCCSL)	Sri Lanka	Member	9

ORGANISATION	PAYS	STATUT	VOIX
National Fisheries Federation (NFF)	Sri Lanka	Associate	0
National Institute of Co-operative Development (NICD)	Sri Lanka	Associate	0
Sri Lanka Consumer Co-operative Societies Federation Ltd. (Coopfed)	Sri Lanka	Member	9
The Co-operative League of Thailand (CLT)	Thailand	Member	11
Office of the Registrar of Cooperatives and Business Development Services (ORCBDS)	Vanuatu	Government	0
Vietnam Co-operative Alliance (VCA)	Viet Nam	Member	10
EUROPE			
"Farm Credit Armenia" Universal Credit Organization Commercial Cooperative (FCA UCO CC)	Armenia	Member	1
Oesterreichischer Verband Gemeinnütziger Bauvereinigungen - Revisionsverband (GBV)	Austria	Member	4
Belarussian Republican Union of Consumer Societies (BELKOOPSOYUZ)	Belarus	Member	6
Febecoop	Belgium	Member	2
Central Co-operative Union (CCU)	Bulgaria	Member	4
Central Cooperative Bank Plc (CCB)	Bulgaria	Member	2
National Union of Workers Producers Co-operatives of Bulgaria (NUWPCB)	Bulgaria	Member	3
Co-operative Central Bank Ltd. (CCB)	Cyprus	Member	5
Cyprus Turkish Co-operative Central Bank Ltd. (KoopBank)	Cyprus	Member	4
Pancyprian Co-operative Confederation Ltd.	Cyprus	Member	1
Co-operative Association of the Czech Republic (CACR)	Czech Republic	Member	5
Kooperationen	Denmark	Member	2
Pellervo, Confederation of Finnish Co-operatives	Finland	Member	8
SOK Corporation	Finland	Member	8
Confédération Générale des Scop (CGSCOP)	France	Member	1
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	France	Member	4
Coop de France	France	Member	1
Coop FR	France	Member	3
Crédit Coopératif	France	Member	1
Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs (FNCC)	France	Member	1
Agricultural and Industrial Co-operative Society of Georgia (Union of Co-operatives - IBERIA)	Georgia	Member	2
Dgrv - Deutscher Genossenschafts- Und Raiffeisenverband E. V.	Germany	Member	5
Gdw Bundesverband Deutscher Wohnungs- Und Immobilienunternehmen E.v.	Germany	Member	8
Zentralverband deutscher Konsumgenossenschaften e.V. (ZdK)	Germany	Associate	0
AFEOSZ / COOP SZOVETSEG	Hungary	Member	2
National Federation of Agricultural Co-operators and Producers (MOSZ)	Hungary	Member	2

ORGANISATION	PAYS	STATUT	VOIX
NABCO	Ireland	Member	1
Associazione Generale Cooperative Italiane (A.G.C.I. Nazionale)	Italy	Member	4
Confederazione Cooperative Italiane (CONFCOOPERATIVE)	Italy	Member	9
European Research Institute on Cooperative and Social Enterprises (EURICSE)	Italy	Associate	0
Lega Nazionale delle Cooperative & Mutue (LEGACOOOP)	Italy	Member	10
Lithuanian Union of Co-operative Societies (LITCOOPUNION)	Lithuania	Member	2
Koperattivi Malta	Malta	Member	2
Central Union of Consumer Co-operatives of the Republic of Moldova (MOLDCOOOP)	Moldova	Member	4
Oikocredit - Ecumenical Development Co-operative Society U.A.	Netherlands	Member	3
Coop Norge SA	Norway	Member	6
Federation of Norwegian Agricultural Co-operatives (Norsk Landbrukssamvirke)	Norway	Member	4
The Co-operative Housing Federation of Norway (NBBL)	Norway	Member	5
Auditing Union of Housing Co-operatives	Poland	Member	4
National Association Of Co-operative Saving and Credit Unions (NACSCU)	Poland	Member	6
National Auditing Union of Workers' Co-operatives (NAUWC)	Poland	Member	2
National Co-operative Council - NCC	Poland	Member	10
National Supervision Union of Społem Consumer Co-operatives	Poland	Member	3
Confecoop - Confederação Cooperativa Portuguesa, CCRL	Portugal	Member	5
Confederação Nacional de Cooperativas Agrícolas & do Crédito Agrícola de Portugal, Ccrl (CONFAGRI)	Portugal	Member	5
Cooperativa António Sérgio para a Economia Social - Cooperativa de Interesse Público de Responsabilidade Limitada (CASES)	Portugal	Member	1
National Union of Handicraft and Production Co-operatives of Romania (UCECOM)	Romania	Member	2
Central Union of Consumer Societies of the Russian Federation	Russian Federation	Member	9
Moscow Regional Union of Consumer Societies	Russian Federation	Member	2
Co-operative Union of the Slovak Republic	Slovakia	Member	4
Confederació de Cooperatives de Catalunya (CCC)	Spain	Member	4
Confederación Empresarial Española de la Economía Social (CEPES)	Spain	Member	3
Confederación Española de Cooperativas de Trabajo Asociado (COCETA)	Spain	Member	3
Fundación Espriu	Spain	Member	4

ORGANISATION	PAYS	STATUT	VOIX
KONFEKOOP - Confederación de Cooperativas de Euskadi	Spain	Member	2
Coompanion - Kooperativ Utveckling Sverige	Sweden	Associate	0
Hsb Riksförbund (Swedish National Tenant-owner Cooperative Housing Association)	Sweden	Member	5
Kooperativa Förbundet (KF) (the Swedish Co-operative Union)	Sweden	Member	9
Riksbyggen (Co-operative Housing Union)	Sweden	Member	4
Allgemeine Baugenossenschaft Zürich (ABZ)	Switzerland	Member	2
Central Union of The Agricultural Credit Cooperatives of Turkey	Turkey	Member	4
National Co-operative Union of Turkey (NCUT)	Turkey	Member	4
The Central Union of Turkish Forestry Co-operatives (ORKOOP)	Turkey	Member	4
Turkish Co-operative Association	Turkey	Member	1
Union of Sugar Beet Growers' Production Co-operative (Pankobirlik)	Turkey	Member	4
Central Union of Consumer Societies of Ukraine (UKOOSPILKA)	Ukraine	Member	4
Co-operatives UK	United Kingdom	Member	11
Plunkett Foundation	United Kingdom	Associate	0
Women in Informal Employment Globalizing and Organizing (WIEGO)	United Kingdom	Associate	0
INTERNATIONAL			
Association of Asian Confederations of Credit Unions (ACCU)	Asia-Pacific	International	1
Confederación Latinoamericana de Cooperativas de Ahorro y Crédito (COLAC)	Americas	International	1
European Association of Co-operative Banks (EACB)	Europe	International	1
World Council of Credit Unions (WOCCU)	International	International	2





**Alliance
Coopérative
Internationale**

Alliance coopérative internationale

Avenue Milcamps 105
1030 Bruxelles - Belgique

Tél: +32 2 743 10 30

Fax: +32 2 743 10 39

ica@ica.coop

www.ica.coop

www.antalya2015.coop